

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Contribution au suivi des politiques publiques
en faveur de la transition énergétique



BILAN 2022 | TENDANCES 2023

Ce document, pour la cinquième année consécutive, a pour ambition de contribuer au suivi de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine.

Ce tableau de bord se concentre sur les principaux indicateurs afin de rendre sa lecture plus fluide. Des données complémentaires sont disponibles auprès de l'équipe de la CERC Nouvelle-Aquitaine, pour des échelles territoriales plus fines. Un outil de datavisualisation est par ailleurs disponible sur le site www.cerc-na.fr

Nous remercions les différents partenaires et les membres de la CERC, plus particulièrement, la DREAL, la Région et l'ADEME, pour leur soutien financier ou leur contribution technique à la réalisation de cette étude.

Contacts

Mathieu JAMMOT – Tél : 05 55 11 21 50 – limoges@cerc-na.fr

Sébastien PERRUCHOT – Tél : 05 47 47 62 43 – bordeaux@cerc-na.fr

Plus d'infos
> www.cerc-na.fr



MISE EN PERSPECTIVE

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

MISE EN PERSPECTIVE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

du secteur résidentiel : accentuer la dynamique pour atteindre les objectifs

En 2021, le secteur résidentiel représente 28% de la consommation d'énergie finale⁽¹⁾ en Nouvelle-Aquitaine, soit le deuxième poste de consommation derrière les transports.

À climat réel⁽²⁾, la consommation d'énergie du secteur résidentiel a diminué de 12% entre 2010 et 2021. Celle-ci est particulièrement sensible à la rigueur climatique et suit globalement la trajectoire souhaitée dans le SRADDET⁽³⁾. **Pour atteindre l'ambition fixée à l'horizon 2050, la consommation devra encore diminuer de 48% par rapport à la consommation actuelle.**

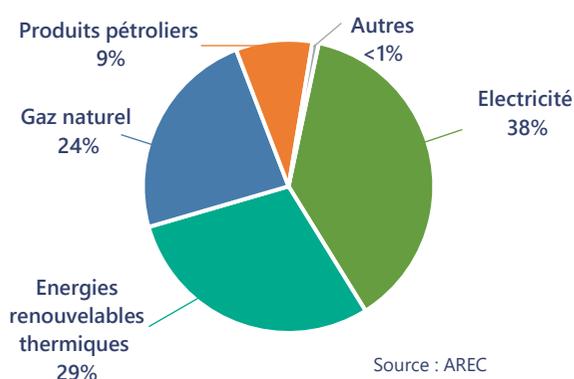
Objectifs



Trajectoire du secteur résidentiel

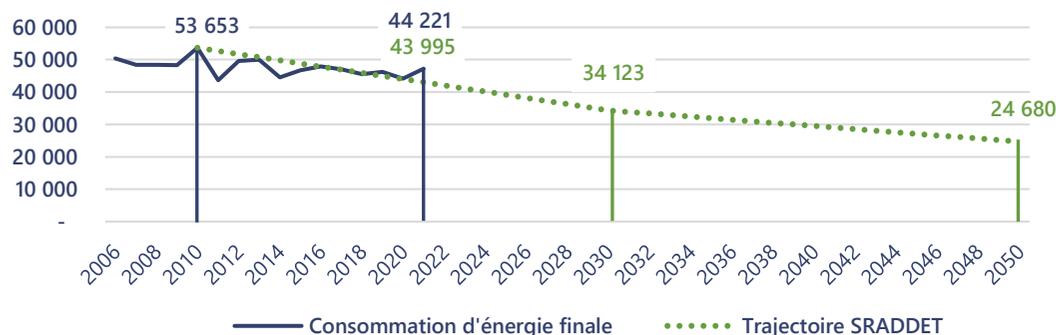
> **Consommations d'énergie finale : -36% en 2030 et -54% en 2050 (par rapport à 2010)**

Consommation d'énergie du secteur résidentiel par vecteur énergétique en 2021



L'électricité est le vecteur énergétique le plus utilisé avec 38% des consommations d'énergie du secteur résidentiel. Les énergies renouvelables thermiques (bois énergie principalement) représentent 29% et le gaz naturel 24%. Le mix énergétique varie cependant en fonction des départements, notamment, en raison de la desserte gazière ou de l'âge des logements. Plus de 50% des logements construits après 1991 sont chauffés à l'électricité, le gaz est prépondérant pour les logements construits entre 1946 et 1970.

Consommation d'énergie finale à climat réel dans le secteur résidentiel en Nouvelle-Aquitaine et trajectoire SRADDET en GWh



(1) Énergie utilisée par le consommateur (après transformation et transport).

(2) Ce sont les consommations effectivement consommées au cours de l'année. Logiquement, celles-ci sont sensibles à la rigueur climatique.

(3) Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est un schéma régional de planification stratégique et prescriptif qui a pour ambition de réussir les transitions écologiques, climatiques, sociales, économiques et agricoles.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

MISE EN PERSPECTIVE

Les énergies fossiles sont à l'origine de plus des 2/3 des émissions de GES du secteur résidentiel

Les émissions de GES provenant du secteur résidentiel représentent 12% des émissions de Nouvelle-Aquitaine. Celles-ci ont diminué de 22% entre 2010 et 2021. La baisse, marquée, est imputable au remplacement des énergies carbonées (produits pétroliers, gaz...) par des énergies qui le sont moins (électricité, bois...). **La dynamique positive devra toutefois s'accroître** pour atteindre les objectifs régionaux et les émissions actuelles devront être abaissées de 87% à l'horizon 2050.

C'est surtout l'industrie qui voit ses émissions de GES diminuer. Pour le secteur résidentiel, l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements existant ne compense pas totalement l'augmentation des surfaces construites pour une région démographiquement attractive.

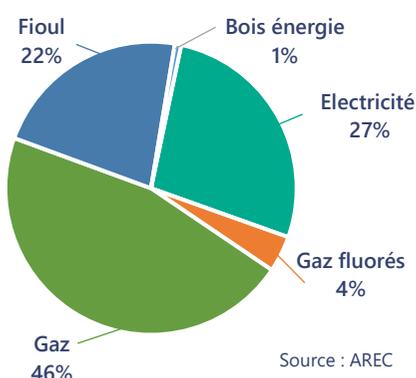
Objectifs



Trajectoire du secteur résidentiel

> Emissions de GES :
-67% d'ici 2030 et -90% d'ici 2050
(par rapport à 2010)

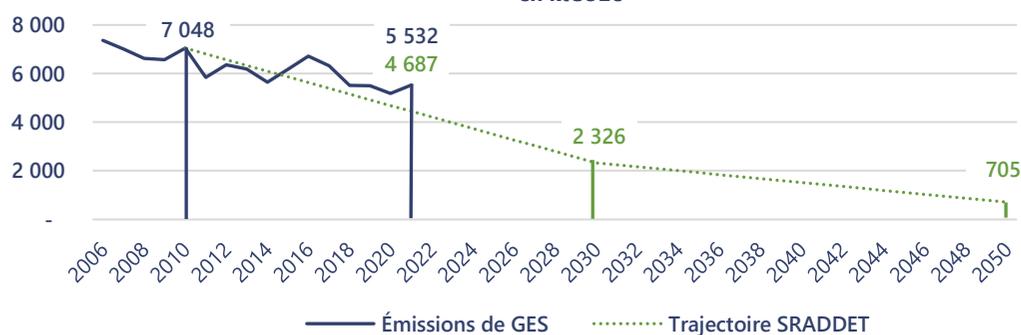
Les émissions de GES du secteur résidentiel par vecteur



Les émissions de GES du secteur résidentiel sont principalement énergétiques (96%), les autres émissions (gaz fluorés) proviennent des fluides frigorigènes nécessaires pour la production de froid (climatisation, réfrigération...).

Plus des 2/3 des émissions de GES du secteur proviennent des énergies fossiles (fioul, gaz naturel et propane), 27% de l'électricité et 1% du bois énergie.

Émissions de GES dans le secteur résidentiel en Nouvelle-Aquitaine et trajectoire SRADDET en ktCO₂e



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les ménages se mobilisent pour la rénovation de leur logement.

L'enjeu majeur, pour l'atteinte des objectifs régionaux,

est de les accompagner vers des rénovations plus ambitieuses.

En Nouvelle-Aquitaine, les objectifs régionaux de rénovation énergétique des logements sont définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE). Ils fixent **un rythme de rénovations de 120 000 logements par an**, pour atteindre, à terme, une rénovation de l'ensemble du parc de logements existants. Ces objectifs annuels sont déclinés de la manière suivante :

- > 112 000 logements privés en maisons individuelles
- > 3 000 logements privés en copropriétés
- > 7 000 logements sociaux

Objectifs



Rénover 120 000 logements par an
entre 2019 et 2025
puis 100 000 logements par an
entre 2026 et 2050

Les ménages s'engagent dans la rénovation énergétique de leur logement : au moins 78 518 logements ont été rénovés énergétiquement en mobilisant un ou plusieurs dispositifs d'aides en 2022. Ils se décomposent en 74 500 logements privés en maisons individuelles et 2 400 logements privés en copropriétés, auxquels s'ajoutent 1 600 logements sociaux réhabilités⁽¹⁾. Ces données ne comptabilisent pas les rénovations mobilisant uniquement les CEE. De plus, des rénovations sont également réalisées sans faire appel à des dispositifs d'aides ou en auto-rénovation. D'une certaine manière, **il est possible de considérer que les objectifs quantitatifs sont atteints à l'échelle régionale.**

En revanche, les rénovations réalisées sont principalement des actions seules. Or, les objectifs quantitatifs fixés dans le SRADDET s'accompagnent **d'exigences de performance des travaux réalisés, de résorption des passoires thermiques et plus généralement de lutte contre la précarité énergétique.** Malgré les dispositifs financiers nationaux (primes, coup de pouce « rénovation globale »...) et régionaux (appels à projets...), **les rénovations globales et performantes ne représentent qu'environ 6 600 logements en 2022.**

Bilan 2022 des aides financières en Nouvelle-Aquitaine

	Nombre de logements	Évolution 2022-2021
Total 2022	78 518	-0,4%
MaPrimeRénov'		
> dont 17% des dossiers avec 2 gestes ou plus		
> dont 163 « rénovations globales »	72 038	+0,6%
> 98% des dossiers concernent des maisons individuelles		
MaPrimeRénov' Sérénité		
> gains énergétiques après travaux >35%		
> dont 2 405 logements sortis du statut de « Passoires thermique » (étiquettes F ou G).	4 366	-18,0%
> 91% des dossiers concernent des maisons individuelles		
MaPrimeRénov' Copropriété		
> gains énergétiques après travaux >35%		
> dont 69 logements sortis du statut de « Passoires thermique » (étiquettes F ou G).	514	+63,7%
Éco-prêt logement social (éco-PLS)		
> gains énergétiques après travaux > 40%	1 600 ⁽¹⁾	-

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DHUP ; DREAL NA

⁽¹⁾ Le volume affiché correspond à la moyenne annuelle 2016-2022. Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique. Par ailleurs, d'autres modes de financements sont disponibles : CEE, prêt à la réhabilitation PAM, FEDER, dégrèvement de TFPB ou 3^{ème} ligne de quittance. Il n'est donc pas possible de faire la comparaison avec l'objectif annuel de 7 000 rénovations de logements sociaux.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

MISE EN
PERSPECTIVE

Le conseil et l'accompagnement des ménages, un levier majeur

concrétisé par les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'

L'accompagnement des ménages est une étape clé pour la réalisation de rénovations énergétiques performantes et « bas carbone ». Informer, conseiller, accompagner, animer, mobiliser : ce sont les principales missions confiées aux **Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'**. La mise en place de ce service public de la rénovation de l'habitat a été pilotée par la Région, conjointement avec l'État et l'ADEME. **La quasi-totalité du territoire régional est ainsi couvert et la sollicitation des conseillers est grandissante : 53 849 foyers (+12% par rapport à 2021) ont bénéficié de 89 987 actes de conseils (+27% par rapport à 2021)**. Ces guichets uniques sont accessibles à tous les publics, quels que soient leurs revenus⁽¹⁾.

Plus du 1/4 des conseils apportés par les Plateformes concernent des ménages « modestes » ou « très modestes ». Ces ménages sont ensuite redirigés vers des opérateurs Anah dans le cadre **des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et Programmes d'intérêt général qui complètent l'accompagnement des ménages**.

Ces actions, concertées entre l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et une ou plusieurs collectivités ont pour objectif la réhabilitation de l'habitat privé ancien via l'octroi d'aides financières et un accompagnement spécifique.

En 2022, environ 4 500 ménages ont bénéficié d'un accompagnement des opérateurs Anah pour des rénovations énergétiques performantes.

⁽¹⁾ La carte des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' est disponible en page 13.

Objectifs



**Sensibiliser et accompagner
l'ensemble des ménages**

Chiffres clés de l'activité des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en 2022

53 849

ménages conseillés/accompagnés

➔ +12% par rapport à 2021

89 987

actes de conseils/accompagnements

➔ +27% par rapport à 2021

92%

taux de satisfaction globale des ménages

pour des conseils et accompagnements réalisés entre janvier 2022 et février 2023

46%

Près de la moitié des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique ont concrétisé leur projet après une prise de contact avec des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'.

Source : traitement CERC NA ; SARE ; Région NA ; ADEME

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

L'activité de rénovation énergétique des logements progresse, soutenue par les différents dispositifs d'aides nationales et régionales.

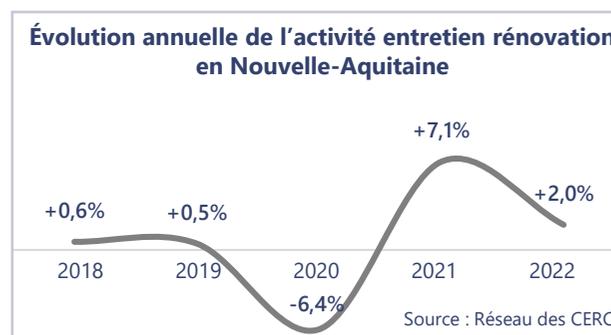
L'activité liée à la rénovation énergétique des entreprises du Bâtiment progresse en 2022 faisant suite à une année 2021 record au sortir de la crise sanitaire.

Les aides nationales et régionales ont permis de soutenir l'activité : les travaux s'élèvent au moins à 1 milliard d'€ en Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022. Les aides versées représentent près de 350 millions d'€.

Les montants d'aides et de travaux sont à considérer a minima, ils ne comptabilisent pas les rénovations mobilisant uniquement les CEE. Les travaux générés sur le parc social s'élèvent à 36 millions d'€ en 2022⁽¹⁾.

L'effet levier⁽²⁾ pour le dispositif MaPrimeRénov' est de 2,8 : 1 € de prime a généré 2,8 € de travaux. L'effet levier varie en fonction des dispositifs, les prêts affichent logiquement des effets leviers plus importants.

Au final, **au moins 7 340 emplois directs⁽³⁾ ont été soutenus sur l'année via ces différents dispositifs d'aide.**



Impact des aides à la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine en 2022

	Montant total de subvention / prêt	Montant des travaux générés	Effet levier ⁽²⁾	Emplois générés ⁽³⁾	
Logements privés	MaPrimeRénov'	274,8 M€	773,0 M€	2,8	5 875
	MaPrimeRénov' Sérénité	67,1 M€	145,8 M€	2,4	1 108
	MaPrimeRénov' Copropriété	3,1 M€	10,4 M€	3,4	79
	Éco-prêt à taux zéro	3,8 M€	136,6 M€	35,9	1 038
	Aides régionales copropriétés	0,8 M€	2,7 M€	3,4	21
Logements sociaux	Éco-prêt logement social ⁽¹⁾	-	36,0 M€	-	274
	Aides régionales logements sociaux	0,7 M€	3,5 M€	5,0	27

Source : CERC NA ; DREAL NA ; Anah ; DHUP ; SGFGAS ; Région NA

⁽¹⁾ Les travaux sur le parc social s'étalant dans le temps, le montant associé à l'éco-PLS est une moyenne observée entre 2016 et 2022. Par ailleurs, d'autres modes de financements sont disponibles : CEE, prêt à la réhabilitation PAM, FEDER, dégrèvement de TFPB ou 3^{ème} ligne de quittance.

⁽²⁾ Il permet d'apprécier le rapport entre le coût du dispositif et le montant des travaux générés. Un effet levier de 2 indique qu'1 € investi contribue à générer une activité de 2 € de travaux. Attention, la nature des dispositifs diverge (prime, prêt), ils doivent s'analyser indépendamment sans chercher à mesurer et à individualiser l'efficacité d'une mesure par rapport à une autre. Pour l'éco-PTZ, le coût budgétaire est estimé à partir des projets de Loi de finances.

⁽³⁾ Il s'agit des emplois directs (en équivalent temps plein), ils concernent l'activité du chantier (y compris maîtrise d'œuvre et opérateurs). Compte tenu des cumuls possibles entre certains dispositifs, les emplois générés ne peuvent pas être additionnés.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS : SUIVI DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

MISE EN
PERSPECTIVE

L'importance de disposer d'une offre de travaux de qualité sur l'ensemble du territoire

Concernant la réalisation des travaux de rénovation énergétique, la majorité des ménages fait appel aux artisans et entreprises du Bâtiment. **En sollicitant un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE), les ménages disposent d'un gage de qualité.** Début 2023, le nombre de RGE s'établit à 6 495, soit un niveau proche de celui constaté au cours des quatre dernières années.

Des tendances notables sont pointées :

- ▶ Selon les territoires et les domaines de travaux, des « pénuries » de professionnels RGE sont relevées par les acteurs régionaux notamment les conseillers des Plateformes de la rénovation énergétique France Renov'.
- ▶ Le nombre d'entreprises RGE qualifiées pour les travaux d'isolation est en net repli.
- ▶ Le nombre d'entreprises détenant une qualification « rénovation globale » ne progresse pas, malgré le consensus sur la nécessité de disposer d'une offre de travaux en mesure d'appréhender les rénovations globales. Les actions de structuration sont ainsi menées par de nombreux acteurs (organisations professionnelles du Bâtiment, Région, Plateformes France Renov'...). Par exemple, la démarche Facilaréno vise le développement d'une offre locale de rénovation performante grâce notamment à la constitution de groupements d'entreprises, autonomes, formées à la rénovation performante à coûts maîtrisés.
- ▶ Les artisans et entreprises, souvent de petite taille, alertent sur la complexité (administrative, contrôles..) du dispositif de qualification.

Chiffres clés Entreprises RGE études (avril 2023)

282

bureaux d'études

348

architectes

dont 56 ayant suivi une formation spécifique

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Objectifs



Développer une offre adaptée pour
accompagner la rénovation énergétique

Chiffres clés Entreprises RGE en 2022

6 495

artisans et entreprises
en janvier 2023

↘ -1,7% par rapport à février 2022

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Nombre de professionnels qualifiés « RGE » par grande catégorie de travaux⁽¹⁾

	Nombre de qualification RGE en avril 2023	Évolution avril 2023 - avril 2022
Systèmes et équipements	8 949	-1,5%
Isolation thermique	6 503	-20,2%
Projet complet de rénovation	44	2,3%

⁽¹⁾ Une entreprise peut être qualifiée RGE dans plusieurs domaines de travaux.

Source : traitement CERC NA ; ADEME

- ▶ Les audits énergétiques ont pour objectif de dresser un parcours de travaux cohérent, pour atteindre une rénovation énergétique et environnementale performante du bien. **Il est donc primordial de disposer de professionnels qualifiés sur le territoire.** Ainsi, les bureaux d'études qualifiés RGE et les architectes ayant suivi une formation dédiée (audit énergétique) sont de plus en plus nombreux.

SOMMAIRE

01	QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?	pages 12 à 17
02	QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?	pages 18 à 23
03	QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?	pages 24 à 27
04	QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?	pages 28 à 38
05	QUELLE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION DU PARC SOCIAL ?	page 39 à 41

01

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

La mobilisation et l'accompagnement des ménages est un des objectifs des pouvoirs publics et un levier essentiel pour l'atteinte des ambitions de rénovation énergétique du parc de logements.

Les Espaces conseil France Rénov' offrent à l'ensemble des ménages néo-aquitains un accompagnement technique et financier neutre et gratuit pour leur projet de rénovation.

Les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' : un réseau de conseils de proximité

La Région, conjointement avec l'État et l'ADEME, pilote le service public de la rénovation énergétique. **En 2022, la Nouvelle-Aquitaine dispose de 50 Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' regroupant plus de 250 conseillers.**



Portées par les collectivités locales, leurs missions s'inscrivent dans les priorités nationales et régionales définies notamment dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), et le programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

Les Plateformes forment un guichet unique, accessible à tous les ménages. Leurs missions sont d'informer, d'animer et de mobiliser les propriétaires occupants et bailleurs, locataires, syndicats de copropriétés, ainsi que les professionnels du Bâtiment, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique performante et « bas carbone ».

L'activité des Plateformes est en hausse : **53 849 foyers ont bénéficié de 89 987 actes de conseils/accompagnements en 2022, soit une progression de 27% du nombre d'actes par rapport à 2021.**

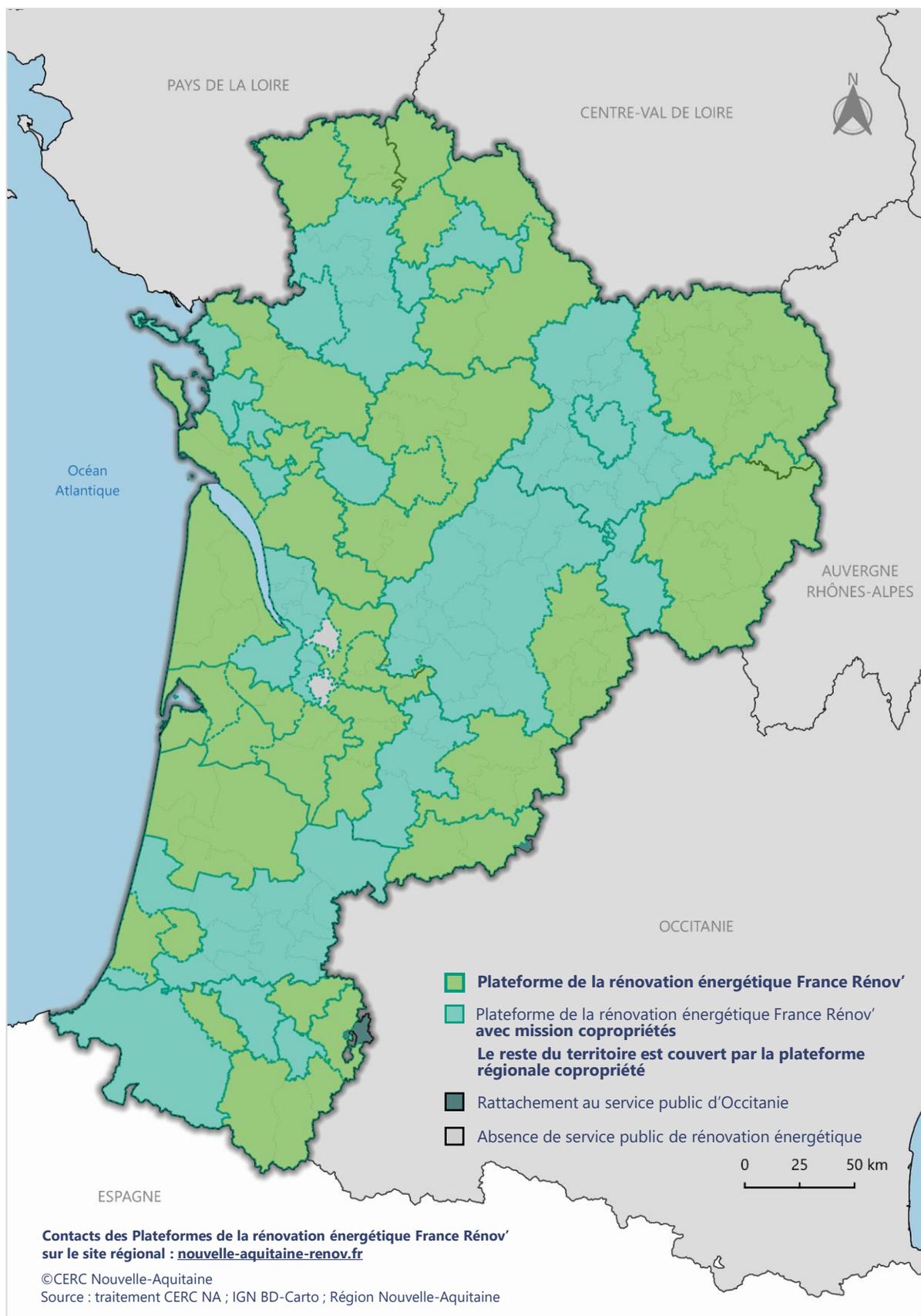
1,9% des ménages néo aquitains a fait appel à une Plateforme au cours de l'année. Cette sollicitation est supérieure sur les départements de la Dordogne (3,2%), des Deux-Sèvres (3,1%) et de la Creuse (2,9%).

Indicateurs d'activité des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en 2022 : nombre de ménages et d'actes de conseils et d'accompagnements

	Nombre de ménages bénéficiaires	Part des ménages conseillés	Nombre d'actes de conseils et d'accompagnements	Poids du département dans le total des actes
Dordogne	6 309	3,2%	8 700	9,7%
Deux-Sèvres	5 172	3,1%	7 780	8,6%
Creuse	1 654	2,9%	4 954	5,5%
Lot-et-Garonne	3 389	2,2%	6 792	7,5%
Charente-Maritime	6 641	2,1%	10 428	11,6%
Pyrénées-Atlantiques	6 584	2,0%	11 243	12,5%
Landes	3 792	2,0%	5 773	6,4%
Vienne	4 030	2,0%	6 202	6,9%
Corrèze	2 138	1,9%	3 526	3,9%
Haute-Vienne	3 339	1,8%	6 460	7,2%
Charente	2 812	1,7%	3 610	4,0%
Gironde	7 989	1,1%	14 519	16,1%
Nouvelle-Aquitaine	53 849	1,9%	89 987	100,0%

Source : traitement CERC NA ; Région NA ; INSEE RP 2019

Découpage territorial du service public de la rénovation énergétique Les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en 2023 (mise à jour : janvier 2023)



01 QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

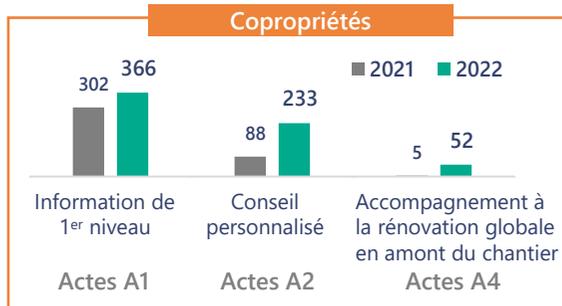
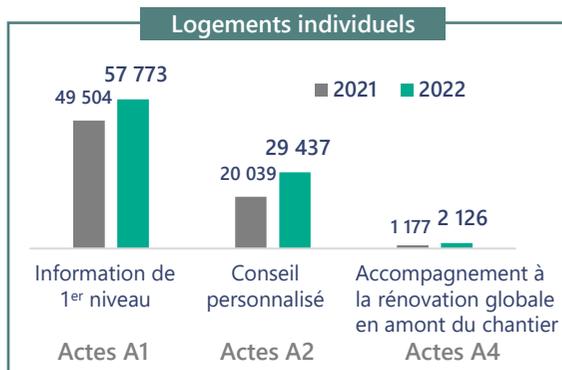
Une progression sensible du nombre de conseils et d'accompagnements personnalisés

L'activité des Plateformes est décomposée en trois catégories distinctes :

- ▶ **Information de 1^{er} niveau (actes A1 - 65% des actes) :** il s'agit d'une information générique simple sur les aspects techniques, financiers, juridiques, pour toutes les interrogations que peuvent avoir les ménages ;
- ▶ **Conseil personnalisé (actes A2 - 33% des actes) :** l'accompagnement se matérialise par un conseil plus personnalisé, répondant aux spécificités de chaque projet ;
- ▶ **Accompagnement à la rénovation globale (actes A4 - 2% des actes) :** il correspond à un accompagnement à la rénovation globale et performante (au moins 35% de gains énergétiques). Il intègre une approche « sur-mesure » et une étude plus poussée de chaque réhabilitation. Il porte sur les phases amont du chantier.

Dans le cadre de son accompagnement, une Plateforme peut conseiller à un ménage la réalisation d'un audit énergétique, d'un accompagnement dans la réalisation du chantier, voire de faire appel à une maîtrise d'œuvre. Il s'agit alors de prestations privées, payantes, réalisées par les professionnels choisis par le ménage.

Actes de conseils/accompagnements des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' en 2022



Source : traitement CERC NA ; Région NA

Accompagnement pour la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé

Dans la continuité de l'activité des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov', **la Région propose des aides pour inciter les ménages à mener à bien la rénovation énergétique de leur habitat privé dans une approche globale, performante et bas carbone.** Ce dispositif, disponible jusqu'à fin 2023, permet aux particuliers de faire appel à des prestataires privés pour la réalisation de missions d'audit/accompagnement des travaux ou de maîtrise d'œuvre. Les aides sont mobilisables sous conditions, notamment l'atteinte du niveau BBC en une ou plusieurs étapes.

En 2022, 34 ménages ont bénéficié de ces aides, quasi-exclusivement pour de l'audit énergétique et de l'accompagnement de travaux.

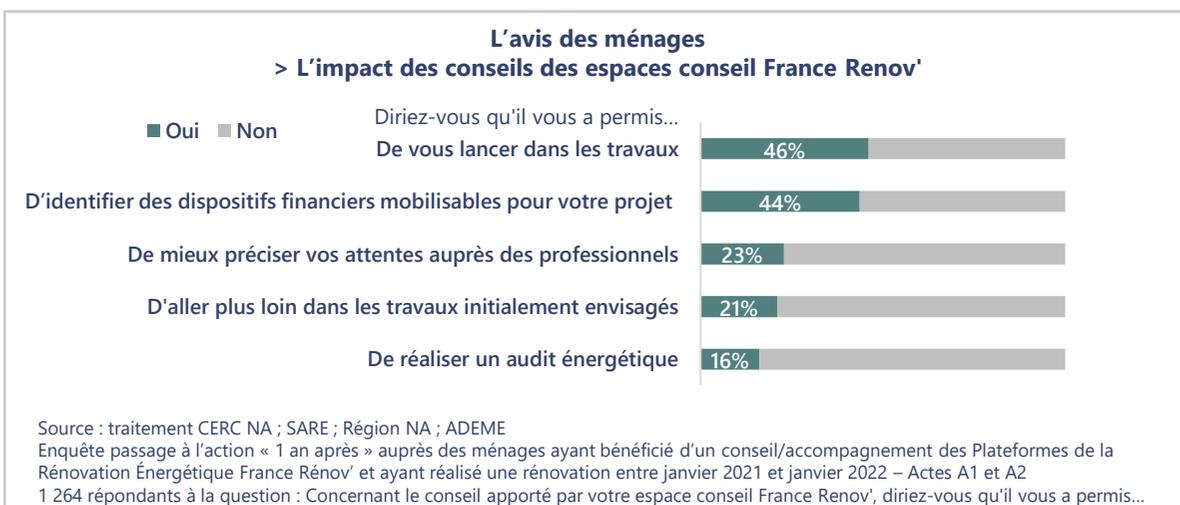
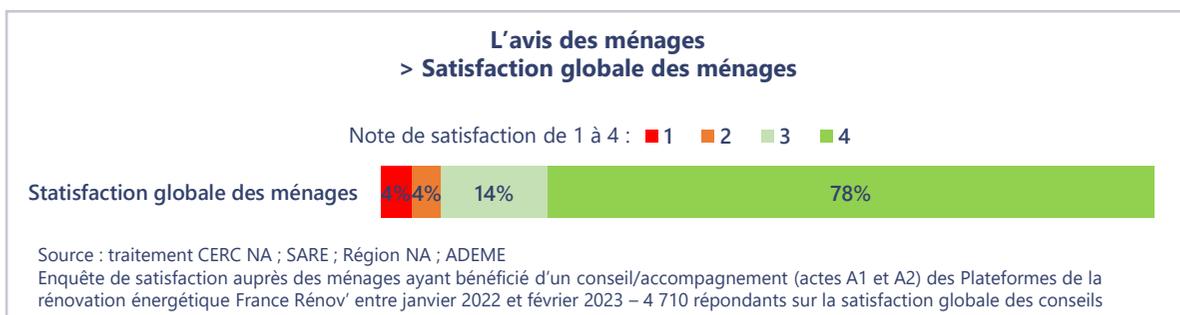
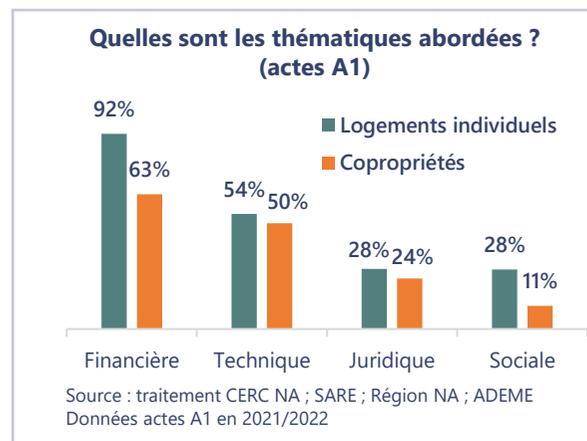
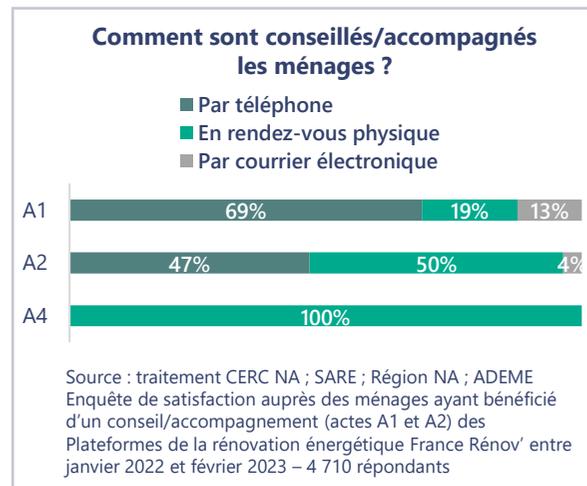
Elles ont principalement été distribuées sur le département des Pyrénées-Atlantiques (23 dossiers). Les autres dossiers concernent des ménages de la Dordogne (7 dossiers) et de la Gironde (4 dossiers).

Source : traitement CERC NA ; Région NA

Les conseils de 1^{er} niveau (actes A1) sont principalement réalisés par téléphone (69%), mais aussi lors de rendez-vous physiques (19%). Pour les conseils personnalisés (actes A2), ils se font essentiellement en face à face. Quant à l'accompagnement à la rénovation globale (actes A4), il intègre automatiquement au moins une visite sur site réalisée prioritairement en amont de la phase chantier.

Les thématiques abordées par les ménages portent, le plus souvent, sur des questions liées au financement ou sur des aspects techniques.

Près de la moitié des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique déclare s'être lancée dans les travaux grâce à l'accompagnement des Plateformes. Ils sont par ailleurs 92% à déclarer être satisfaits des conseils reçus.



01 QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES MÉNAGES ?

Un accompagnement spécifique des opérateurs de l'Anah

pour les ménages « modestes », « très modestes »

et les propriétaires bailleurs

Tous les ménages peuvent prendre contact avec un conseiller France Rénov'. Selon leurs revenus, les ménages « modestes » et très « modestes » sont orientés vers les opérateurs Anah. C'est particulièrement le cas lorsqu'il existe une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes d'Intérêt Général (PIG)**.

En 2022, 100 opérations/programmes sont en cours, couvrant la quasi-totalité de la Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit d'actions concertées entre l'État, l'Anah et une ou plusieurs collectivités. **L'objectif est la réhabilitation de l'habitat privé ancien par l'octroi d'aides financières** aux propriétaires ou aux syndicats de copropriétés sous certaines conditions, **ainsi qu'un accompagnement spécifique**. Ils portent sur la rénovation énergétique des logements de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées ou encore l'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

En 2022, environ 4 500 ménages ont bénéficié d'un accompagnement des opérateurs Anah pour des rénovations énergétiques performantes.



En cours en 2022

100 Opérations programmées et Programmes d'intérêt général

- ▶ **20 OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- ▶ **40 OPAH RU** (Renouvellement Urbain)
- ▶ **7 OPAH CB** (Centre Bourg)
- ▶ **6 OPAH RR** (Revitalisation Rurale)
- ▶ **2 OPAH CD** (Copropriétés Dégradées)
- ▶ **25 PIG** (Programme d'Intérêt Général)

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), un tiers de confiance obligatoire pour inciter les ménages à relever le niveau de performance des rénovations énergétiques

Le dispositif vise à **simplifier le parcours de rénovation des ménages** via un accompagnement personnalisé et à **relever le niveau de performance et d'efficacité des rénovations**.

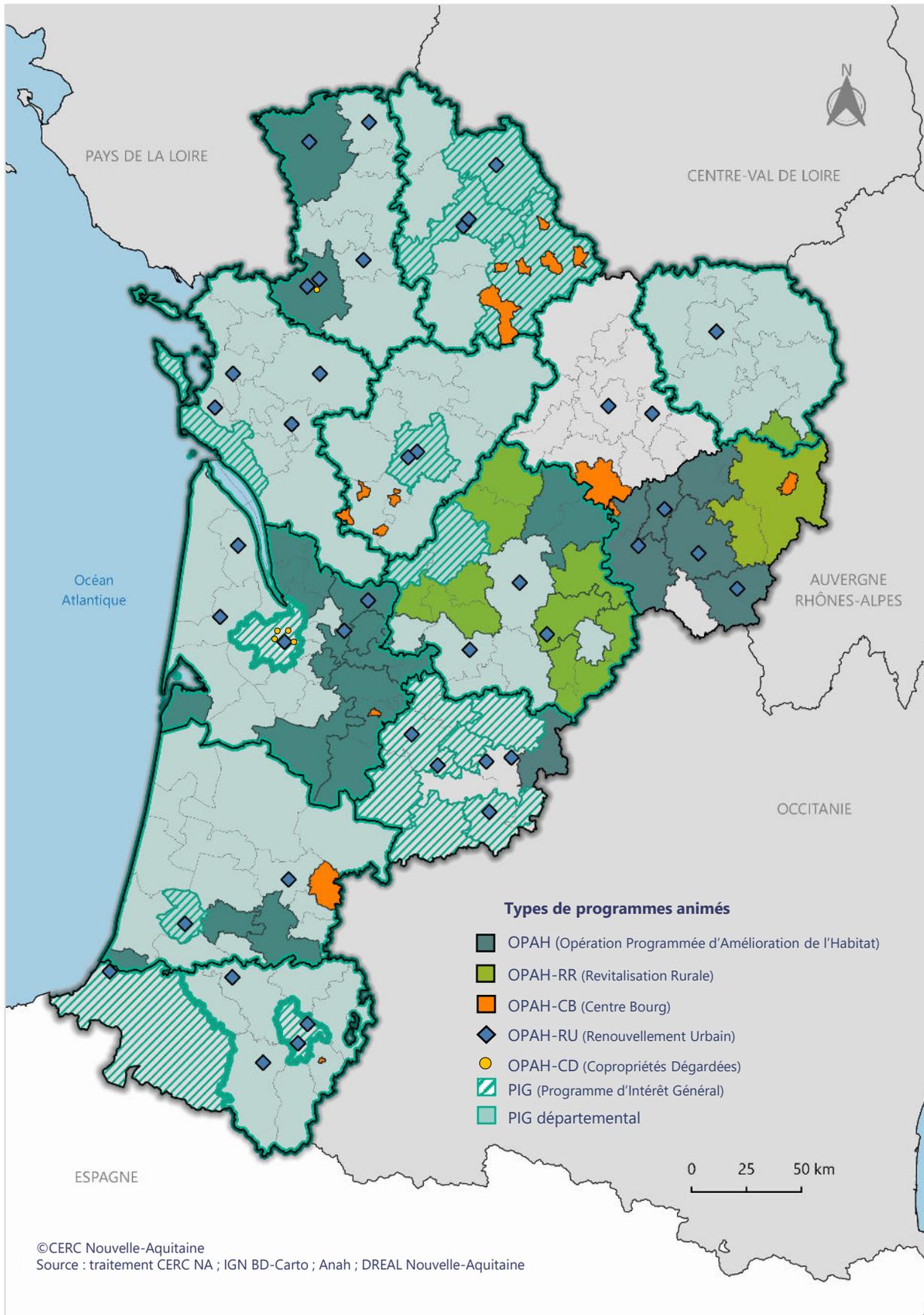
▶ Quel est le rôle de Mon Accompagnateur Rénov' ?

Appuyé par l'Anah, ce professionnel agréé par l'État est chargé d'assister les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (définition des travaux : visite, audit, préconisations de travaux adaptés ; conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis ; appui aux démarches administratives ; mobilisation des financements ; conseils en fin de chantier).

▶ Dans quels cas l'accompagnement est-t-il obligatoire ?

À partir du 1^{er} janvier 2023, le recours à un MAR est obligatoire pour les bénéficiaires de MaPrimeRénov' Sérénité (ménages « modestes » et « très modestes », les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 35%). Il sera aussi obligatoire pour tous les profils de ménages à partir du 1^{er} janvier 2024, pour l'obtention de l'aide MaPrimeRénov' en cas de rénovation énergétique performante.

Découpage territorial des programmes animés en cours en 2022 : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Intérêt Général de l'Anah



02

QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

Les travaux de rénovation énergétique sont réalisés à 75% par des entreprises du Bâtiment, le complément s'effectue en auto-rénovation. Faire appel à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour des travaux de rénovation énergétique est un gage de qualité pour les ménages. C'est aussi une condition indispensable pour bénéficier des aides financières telles que MaPrimeRenov' ou des primes liées aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Depuis le 1^{er} janvier 2021, le dispositif RGE a fait l'objet d'une refonte globale, intégrant une segmentation plus précise des catégories de travaux, un renforcement des mesures de contrôles et des sanctions en cas de malfaçons et de fraudes.

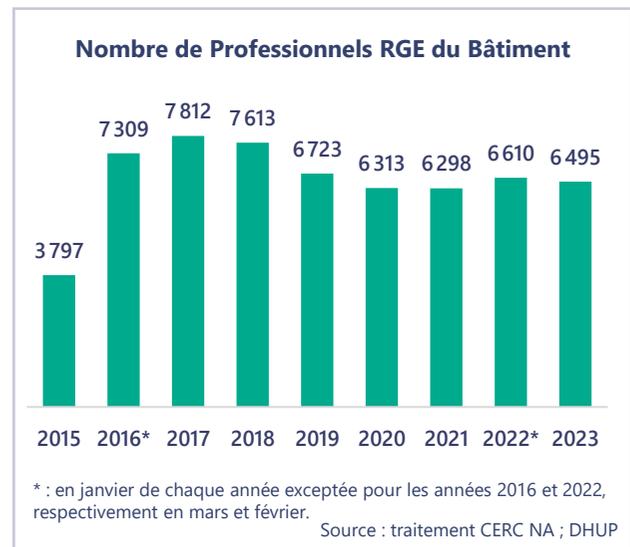
6 495 artisans et entreprises du Bâtiment

« Reconnu Garant de l'environnement »

Début 2023, le nombre de professionnels qualifiés RGE s'établit à 6 495 en Nouvelle-Aquitaine. Il est en léger repli par rapport à l'année précédente, mais reste à un niveau sensiblement proche de celui constaté au cours des quatre dernières années. La Dordogne est le département qui enregistre la plus forte baisse.

La mention RGE concerne 11% des artisans et entreprises du Bâtiment. Toutefois, cette part varie d'un département à un autre : de 6% en Gironde à 18% en Creuse ou bien 17% en Corrèze et dans les Deux-Sèvres.

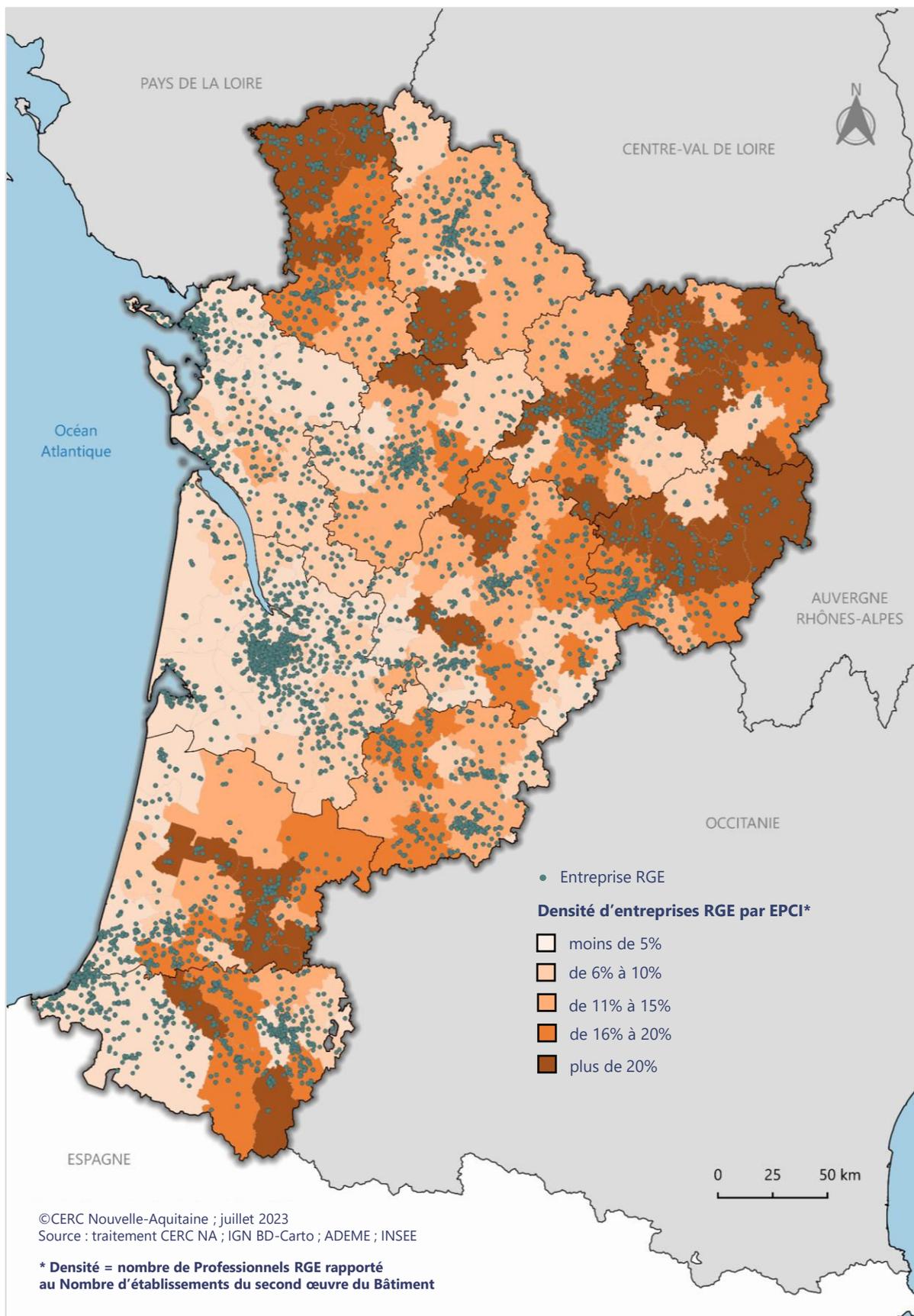
Les écarts départementaux peuvent s'expliquer par différents facteurs : nombre et taille des entreprises, poids de la construction neuve par rapport aux travaux de rénovation, ancienneté du parc de logements.



	Nombre de professionnels du Bâtiment qualifiés RGE (janvier 2023)	Évolution de février 2022 à janvier 2023	Part des RGE dans l'ensemble des établissements du Bâtiment
Charente	399	-3,6%	12%
Charente-Maritime	629	-0,9%	8%
Corrèze	389	-2,8%	17%
Creuse	176	-2,8%	18%
Dordogne	565	-5,5%	11%
Gironde	1 229	-2,2%	6%
Landes	519	-3,2%	13%
Lot-et-Garonne	447	0,2%	13%
Pyrénées-Atlantiques	824	1,7%	11%
Deux-Sèvres	463	0,0%	17%
Vienne	428	0,0%	14%
Haute-Vienne	427	-3,4%	16%
Nouvelle-Aquitaine	6 495	-1,7%	11%

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; INSEE

Localisation et densité des entreprises RGE selon les EPCI



02 QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

De plus en plus d'entreprises qualifiées pour les remplacements

de systèmes et d'équipements

et de moins en moins pour les travaux d'isolation du bâti

Le dispositif RGE en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 prévoit 19 domaines de travaux (dont l'un concerne l'audit énergétique). Chaque professionnel peut obtenir la mention RGE pour un ou plusieurs domaines. En moyenne, chaque artisan et entreprise du Bâtiment est qualifié RGE dans près de trois catégories de travaux différentes.

Les domaines les plus représentés concernent les pompes à chaleur pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire, les équipements bois énergie, et les chaudières au gaz à haute ou très haute performance. Pour les travaux d'efficacité énergétique, le changement de fenêtres et de volets reste la catégorie où l'on retrouve le plus d'entreprises qualifiées RGE. **Depuis 2021, le nombre de Professionnels RGE pour des travaux concernant l'isolation thermique est en baisse.** En revanche, il progresse pour les systèmes et équipements liés aux énergies renouvelables (pompes à chaleur, bois énergie, photovoltaïque, solaire thermique...), en lien avec la dynamique du marché des pompes à chaleur pour le secteur résidentiel, les aides financières (coup de pouce chauffage, MaPrimeRénov') et plus généralement les objectifs de développement des énergies renouvelables.

Malgré le fort enjeu de disposer d'une offre de travaux étant en mesure d'appréhender les rénovations globales, le nombre d'entreprises détenant cette qualification ne progresse pas. Des actions de structuration sont menées par de nombreux acteurs sur le territoire (organisations professionnelles du Bâtiment, Région⁽¹⁾, Plateformes France Rénov'...).

⁽¹⁾ cf. programme Facilaréno, page 26

Nombre de professionnels du Bâtiment qualifiés « RGE » par catégorie de travaux⁽²⁾

		Avril 2021	Avril 2022	Avril 2023	Part 2023
SYSTEMES ET EQUIPEMENTS	Pompes à chaleur pour la production de chauffage	1 710	1 896	2 013	13%
	Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	1 709	1 875	2 003	13%
	Appareils indépendants de chauffage fonctionnant au bois	1 132	1 157	1 196	8%
	Appareils hydrauliques chauffage ou ECS fonctionnant au bois	689	717	752	5%
	Chaudières à haute ou très haute performance, micro-cogénération gaz	1 737	1 576	1 260	8%
	Émetteurs électriques régulateurs	1 245	978	657	4%
	Solaire photovoltaïque	207	269	413	3%
	Équipements de ventilation mécanique	285	384	398	3%
	Équipements de chauffage ou d'ECS fonctionnant à l'énergie solaire	235	228	250	2%
	Échangeurs de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques	8	8	7	<1%
ISOLATION THERMIQUE	Parois vitrées verticales, volets isolants, portes entrée donnant sur l'extérieur	1 969	1 841	1 633	11%
	Isolation par l'intérieur, murs, rampants de toitures et combles	2 262	1 902	1 571	10%
	Isolation thermique des planchers de combles perdus	2 043	1 523	1 163	8%
	Isolation des murs par l'extérieur	797	685	592	4%
	Isolation thermique des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur	882	701	589	4%
	Isolation plancher local non chauffé	1 567	945	479	3%
	Parois vitrées en toiture	667	550	476	3%
Projet complet de rénovation	31	43	44	<1%	

⁽²⁾ Une entreprise peut être qualifiée RGE dans plusieurs domaines de travaux.

Source : traitement CERC NA ; DHUP

Depuis janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, une possibilité est offerte pour une entreprise ou un artisan justifiant d'au moins deux ans d'activité, d'effectuer des travaux de rénovation énergétique ou d'installation d'équipements éligibles aux aides de l'État sans détenir la mention RGE. Cette option « **RGE chantier par chantier** » reste toutefois peu utilisée. Le dispositif n'est valable que pour un seul chantier et ne peut être délivré que pour trois chantiers au maximum.

Charges administratives, complexité des aides

et contrôles post-travaux peuvent créer des réticences

Artisans et entreprises sont souvent les premiers prescripteurs des travaux et interlocuteurs des particuliers. Ils soulignent l'importance des dispositifs d'aides comme levier permettant aux ménages d'engager des travaux de rénovation énergétique. Cependant, les artisans et entreprises mettent aussi en avant des difficultés à bien cerner les aides à la rénovation énergétique, en raison de leur complexité, de leur instabilité et des contraintes administratives qu'elles induisent. De plus, ils relèvent la **charge administrative** d'obtention ou de renouvellement de la qualification RGE et les différentes procédures d'audit et de contrôles post-chantier. Ces différents éléments peuvent inciter les artisans et entreprises du Bâtiment à **délaisser la qualification RGE.**

Programme OSCAR : améliorer la compréhension

des aides à la rénovation énergétique

Le programme OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation) a été mis en place le 1^{er} février 2022. Financé par des CEE, il a pour ambition d'informer et d'accompagner les artisans pour une meilleure compréhension des aides publiques de l'Anah et des CEE.

Pour ce faire, il vise à créer des réseaux de RAR (Référénts Aides à la Rénovation) pour informer et faire monter en compétence les artisans sur l'utilisation des aides. Ils sont principalement sélectionnés parmi les organisations professionnelles signataires de la convention du programme OSCAR, à savoir : CAPEB, FFB, FDMC, COÉDIS. **En mai 2023, le programme regroupait 66 Référénts Aides à la Rénovation** en Nouvelle-Aquitaine.

Nombre de Référénts Aides à la Rénovation (mai 2023)

Charente	5
Charente-Maritime	16
Corrèze	-
Creuse	1
Dordogne	4
Gironde	13
Landes	1
Lot-et-Garonne	2
Pyrénées-Atlantiques	1
Deux-Sèvres	10
Vienne	12
Haute-Vienne	1
Nouvelle-Aquitaine	66

Source : traitement CERC NA ; OSCAR



Repères

Établissements du Bâtiment (31/12/2020)	63 055
dont gros œuvre	14 767 (23%)
dont second œuvre	48 288 (77%)
sans salarié	45 250 (75%)
Chiffre d'affaires (2021)	13 milliards d'€
Salariés 2021	104 871

Source : traitement CERC NA ; INSEE ; ACOSS

02 QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

Audit énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage,

offre globale : accompagner vers des rénovations performantes

La mention RGE pour les études vise à identifier les professionnels réalisant des prestations intellectuelles en faveur de la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergies renouvelables. Elle permet de bénéficier des aides financières (audit énergétique, accompagnement de travaux...) soumises au principe d'éco-conditionnalité.

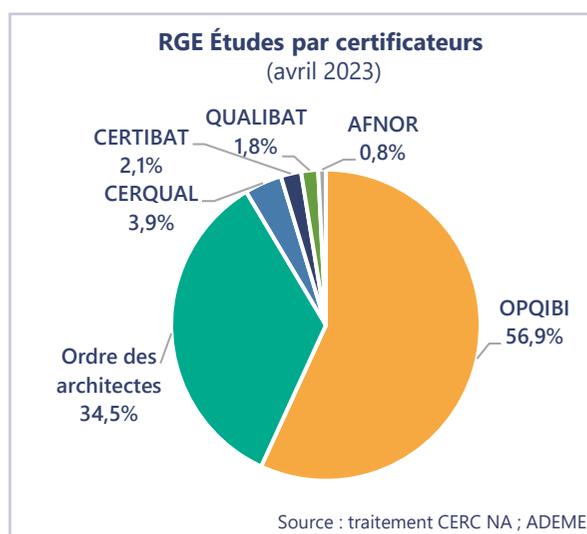
En Nouvelle-Aquitaine, 282 bureaux d'études sont qualifiés RGE et 348 architectes⁽¹⁾ ayant suivi une formation dédiée sont également référencés. Les deux domaines les plus représentés concernent les études et audit énergétiques.

L'audit énergétique a pour objectif de dresser un parcours de travaux cohérent pour atteindre une rénovation énergétique et environnementale performante du bien.

299 diagnostiqueurs immobiliers disposent également de la certification nécessaire pour mener des audits énergétiques réglementaires.

⁽¹⁾ 333 en rénovation globale et 56 en audit énergétique.

Depuis le 1^{er} avril 2023, la loi Climat et Résilience rend obligatoire la réalisation d'un audit énergétique pour la vente immobilière d'une maison ou d'immeubles considérés comme des passoires thermiques (DPE de classe F ou G), uniquement pour les monopropriétés.



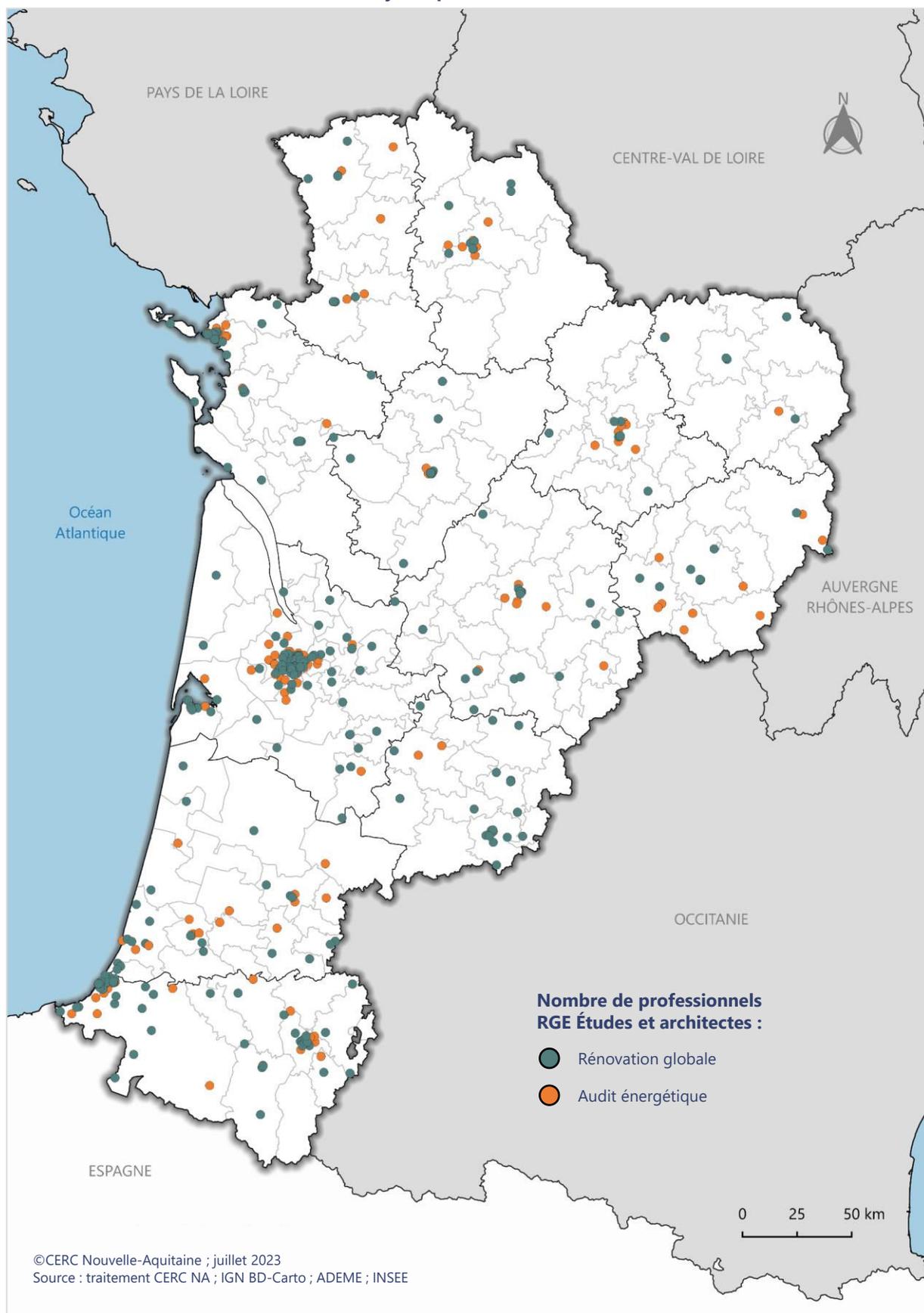
Nombre de professionnels RGE Études par domaines⁽²⁾

		Avril 2023
Performance énergétique des bâtiments	Audit énergétique (y compris 56 architectes)	312
	Étude thermique réglementaire	155
	Étude ACV	24
	Étude enveloppe du bâtiment	14
	Commissionnement	12
Énergies renouvelables et autres études techniques	Étude solaire photovoltaïque	59
	Étude bois énergie	51
	Étude forage géothermique	43
	Étude solaire thermique	32
	Étude système technique bâtiment	35
Rénovation globale	Étude éclairage	13
	Projet complet de rénovation	44
	Rénovation globale - Architectes	333

⁽²⁾ Une entreprise peut être qualifiée RGE dans plusieurs domaines d'études. Pour les audits énergétiques, 299 diagnostiqueurs immobiliers disposent également de la certification « Audit énergétique », pour réaliser des audits énergétiques réglementaires.

Source : traitement CERC NA ; ADEME

Localisation des entreprises RGE Études « audit énergétique » et « rénovation globale » y compris les architectes référencés sur l'annuaire France Renov'



03

QUEL TYPE DE TRAVAUX RÉALISÉS ?

Les rénovations performantes nécessitent prioritairement une approche dite globale, impliquant une ingénierie technique et financière poussée. Elles imposent des montants d'investissement élevés pour obtenir les gains énergétiques attendus. Pour autant, la majorité des rénovations est réalisée progressivement (« élément par élément »), ou bien par « petits bouquets de travaux » sur plusieurs années successives.

Les changements d'équipement :

85% des dossiers MaPrimeRénov'

Le changement de mode de chauffage représente 60% des actions réalisées dans le cadre du dispositif d'aides MaPrimeRénov' en 2022.

Les appareils fonctionnant au bois sont les plus représentés et en nette progression par rapport à 2021. Le nombre de pompes à chaleur air/eau subventionnées est en léger repli, cette catégorie de travaux est, toutefois, en deuxième position des actions les plus mobilisées. La ventilation double flux et le recours au solaire (chauffage et chauffe-eau) affichent des hausses marquées en 2022.

Dans le même temps, **les actions d'isolation ne représentent que 15% du total**, contre 20% en 2021. La fin des coups de pouce CEE, cumulables avec MaPrimeRénov' peut expliquer cette évolution. Les ménages ont également la possibilité d'engager des travaux d'isolation sans passer par un dispositif d'aide ou effectuer eux-mêmes les travaux.

MaPrimeRénov' permet de financer les **travaux d'isolation**, de **chauffage**, de **ventilation** ou d'**audit énergétique** d'une **maison individuelle** ou d'un **appartement en habitat collectif**.

Le montant de la prime varie en fonction des équipements éligibles et des ménages (composition, revenus).

Travaux subventionnés par MaPrimeRénov' en Nouvelle-Aquitaine en 2022

	Nombre d'actions	% d'actions	Évolution 2022-2021
SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS	75 943	85,0%	+13,8%
Chauffage bois ⁽¹⁾	31 929	35,7%	+20,4%
Pompe à chaleur air / eau	20 390	22,8%	-4,7%
Chauffe-eau solaire individuel	7 633	8,5%	+79,5%
Chauffe-eau thermodynamique	6 852	7,7%	+0,8%
Ventilation double flux	5 835	6,5%	+142,1%
Chaudière gaz THPE	2 171	2,4%	-55,0%
Chauffage solaire combiné	776	0,9%	+660,8%
Partie thermique d'un panneau hybride	172	0,2%	-4,4%
Pompes à chaleur géothermique	153	0,2%	-15,0%
Réseau de chaleur et de froid	32	0,0%	-34,7%
ISOLATION THERMIQUE	13 394	15,0%	-24,0%
Remplacement des fenêtres ou portes-fenêtres	6 338	7,1%	-20,9%
Isolation des murs par l'extérieur	3 101	3,5%	-3,1%
Isolation de la toiture en pente - plafond de combles	2 226	2,5%	-37,6%
Isolation des murs par l'intérieur	1 664	1,9%	-39,7%
Isolation de la toiture-terrasse	65	0,1%	-23,5%

⁽¹⁾ Poêle à granulés (18 108) ; poêle à bûches (7 120) ; chaudière à granulés (4 250) ; foyer fermé, insert (2 165) ; chaudière à bûches (286).

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Une progression du nombre de « bouquets » de travaux

Majoritairement, les ménages font réaliser des travaux sur un seul poste (action seule). Dans le cadre de MaPrimeRénov', seulement 17,4% des opérations se concrétisent par plusieurs postes de travaux sur une année. **Cette part est, toutefois, en hausse** (13,2% des dossiers en 2021). 44% des ménages étalent leurs travaux sur plusieurs années de suite (au moins deux postes de travaux différents).



Champ enquête Trémi : Nouvelle-Aquitaine, maisons individuelles ayant fait l'objet de travaux et dont au moins un geste s'est terminé en 2019
Source : traitement CERC NA ; enquête Trémi 2020, exploitation SDES ; DREAL

Peu de rénovations globales engagées,

celles-ci représentent un montant d'investissement très important

En 2022, le nombre de rénovations globales est stable, 5 043 ménages ont bénéficié de ces rénovations d'envergure pour leur logement. Les gains énergétiques sont importants, supérieurs à 35%. Malgré cela, seulement 694 logements atteignent une étiquette énergétique A ou B après travaux.

Le coût de ces rénovations énergétiques varie fortement en fonction des spécificités de chaque projet. Les données du dispositif MaPrimeRénov' 2022 font état d'un montant moyen de travaux de 32 173 € pour des travaux permettant un gain énergétique supérieur à 35% ; le montant moyen atteint 40 340 € pour des gains énergétiques dépassant 50%.

Rénovations globales du dispositif MaPrimeRénov' en Nouvelle-Aquitaine en 2022

	Nombre de rénovations globales	Évolution 2022-2021	Montant moyen travaux
Total 2022	5 043	-1,2%	32 173 €
MaPrimeRénov' « rénovation globale » > gains énergétiques après travaux = 55% minimum > dont 66 rénovations permettant l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B	163	+68,0%	39 095 €
MaPrimeRénov' Sérénité > gains énergétiques après travaux = entre 35 et 50% > gains énergétiques après travaux >50% > dont 514 rénovations permettant l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B	2 288 2 078	-13,1% +0,8%	26 953 € 40 340 €
MaPrimeRénov' Copropriété > gains énergétiques après travaux >35% > dont 114 rénovations permettant l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B	514	+63,7%	20 195 €

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

[!] Les données du tableau ci-dessus concernent les rénovations pour lesquelles des aides financières ont été mobilisées pour le parc de logements privés, le total est à considérer a minima. De même, des rénovations « par étape » peuvent également avoir été engagées. Des rénovations d'ampleur sont aussi réalisées sur le parc social.

Rendre accessible la rénovation performante : le programme Facilaréno

Facilaréno est un programme national financé en grande partie par les CEE. Le programme est porté par l'Institut négaWatt, et de manière opérationnelle par Dorémi. En Nouvelle-Aquitaine, ce programme bénéficie du soutien financier de la Région.

Le dispositif vise à faciliter la rénovation performante (niveau BBC rénovation ou équivalent) des maisons individuelles.

Quels sont les principes de la démarche ?

- ▶ Développement d'une offre locale de rénovation performante grâce à la constitution de groupements d'entreprises, autonomes, formées à la rénovation performante à coûts maîtrisés ;
- ▶ Accompagnement tout au long du projet : les animateurs et relais locaux jouent ainsi un rôle essentiel auprès des ménages ;
- ▶ Mobilisation de mécanismes financiers pour rendre ces rénovations performantes accessibles à tous ;
- ▶ Suivi qualité des rénovations.

Facilaréno en Nouvelle-Aquitaine chiffres clés 2019-2022

- ▶ 40 EPCI engagés dans la démarche
- ▶ 42 animateurs et relais locaux formés
- ▶ 8 formateurs Dorémi

- ▶ 38 artisans formés
- ▶ 10 groupements d'entreprises

- ▶ 115 pré-visites
- ▶ 15 états des lieux architecturaux et techniques
- ▶ 6 rénovations terminées

Source : Dorémi ; Région Nouvelle-Aquitaine
Point d'étape à fin février 2023

Fin 2022, 40 EPCI sont engagés dans la démarche (ou en cours de signature) en Nouvelle-Aquitaine.

Rénovation globale, rénovation performante, de quoi parle-t-on ?

« La rénovation performante d'un bâtiment est un ensemble de travaux qui permet au parc bâti d'atteindre, a minima, le niveau BBC rénovation ou équivalent, en moyenne nationale et à l'horizon 2050, sans mettre en danger la santé des occupants, en préservant le bâti de toute pathologie liée à ces travaux et en assurant le confort thermique été comme hiver. » (ADEME, Dorémi et Enertech)

Cette rénovation performante peut être réalisée :

- > **en une étape, elle est appelée rénovation complète et performante, ou rénovation globale ;**
- > **en plusieurs étapes, elle est appelée rénovation performante par étapes.**

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 intègre des éléments opérationnels de mise en œuvre :

- > **le classement du bâtiment ou de la partie de bâtiment en classe énergétique A ou B⁽¹⁾ ;**
- > **l'étude des six postes de travaux de rénovation énergétique** : isolation des murs, des planchers bas et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation, production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

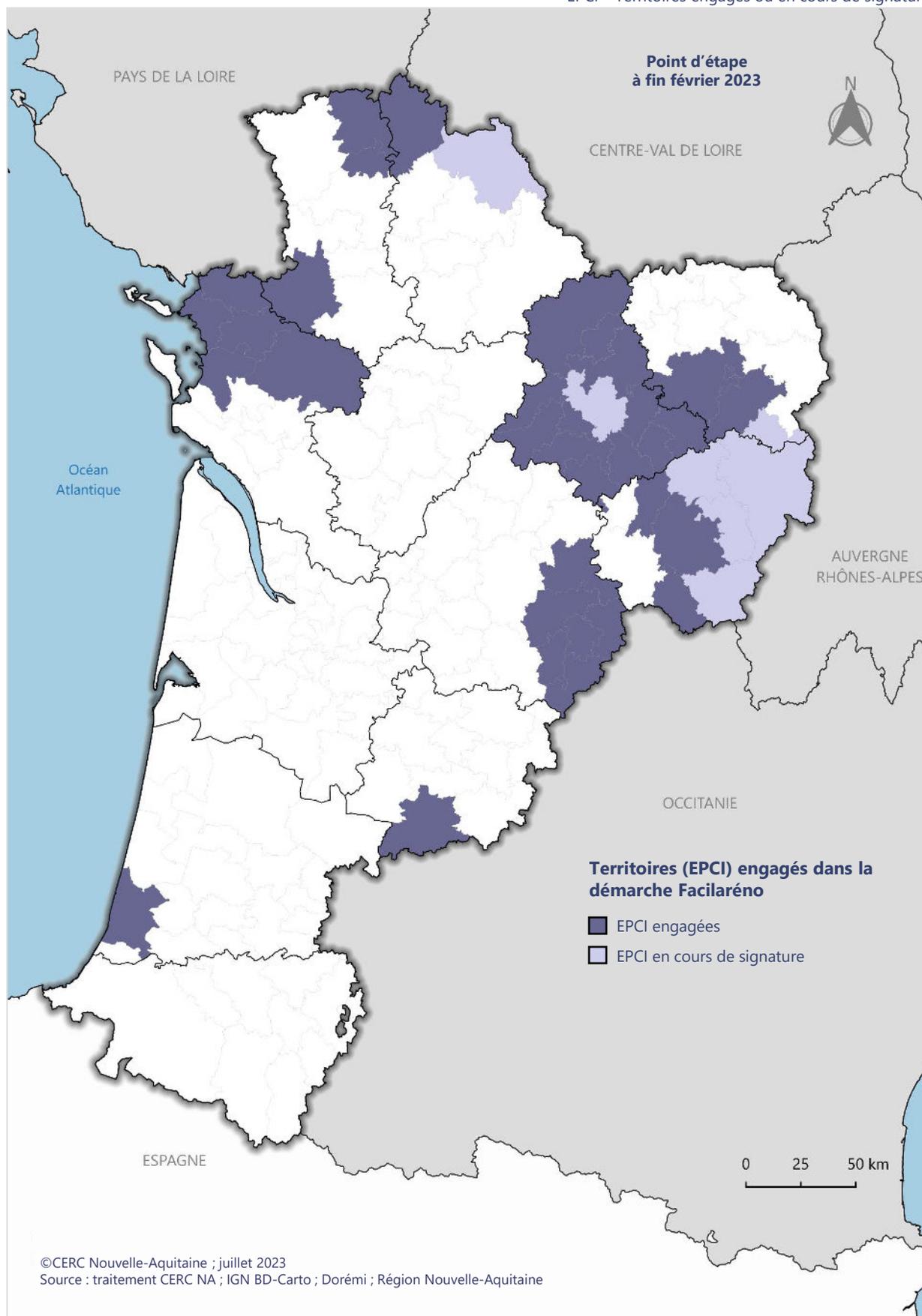
L'enjeu est également d'éviter les « impasses de rénovation », ce sont des actions de travaux qui ne permettent plus d'atteindre la performance à terme (isolation insuffisante, non traitement de certaines interfaces...) et plus généralement les travaux rendant impossible les dernières étapes nécessaires à l'atteinte de la performance à l'issue de la rénovation.

Il est à noter que la terminologie rénovation globale utilisée dans le cadre des dispositifs d'aide, ne revêt pas systématiquement la même signification en termes de gains énergétiques visés : 55% pour le forfait « rénovation globale » de MaPrimeRénov' et pour les CEE⁽²⁾ et 35% pour l'éco-PTZ « rénovation globale ». Des bonus sont aussi mobilisables pour l'atteinte des étiquettes énergétiques A ou B dans le cadre de MaPrimeRénov'.

⁽¹⁾ Des exceptions sont prévues par le code de la construction pour les bâtiments présentant des contraintes particulières ne permettant pas d'atteindre a minima l'étiquette B, le saut de deux classes énergétiques est alors retenu (si les six postes de travaux précités ont été étudiés).

⁽²⁾ 35% pour un bâtiment collectif.

Territoires engagés dans la démarche Facilaréno EPCI – Territoires engagés ou en cours de signature



04

QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

Les dispositifs d'aides financières constituent un levier essentiel des politiques de rénovation énergétique des logements. Les outils mis en place cherchent à s'adapter à la diversité des maîtres d'ouvrage (propriétaires occupants, bailleurs, ménages modestes...) et du parc bâti (maisons individuelles, logements collectifs, bâti ancien...).

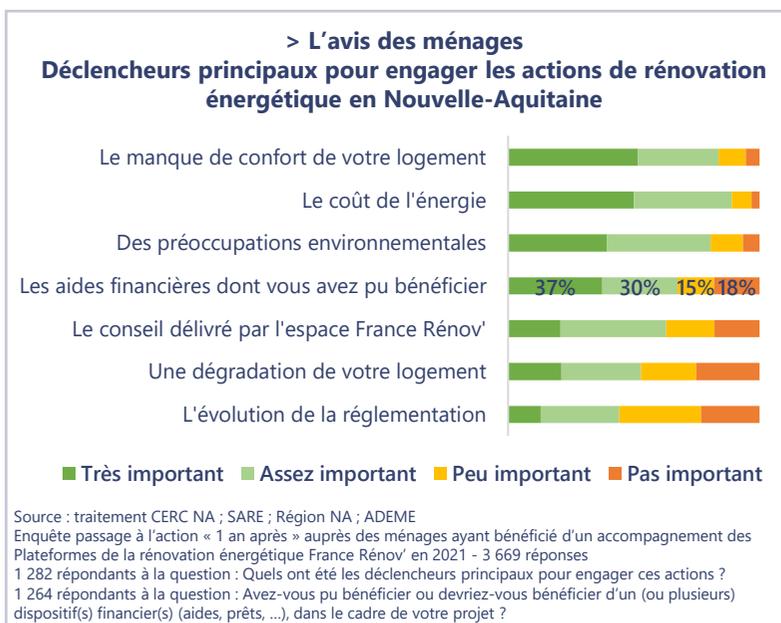
Un éventail de leviers pour booster la rénovation énergétique



Dispositifs d'aides : un levier indispensable

Parmi les ménages ayant engagé une rénovation énergétique, 71% ont sollicité un ou plusieurs dispositifs financiers (aides, prêts...). Ces derniers sont considérés comme un déclencheur important pour le passage à l'acte pour plus des 2/3 des ménages.

Ils ne sont toutefois pas les seuls critères à prendre en compte. Le confort, le coût de l'énergie et les préoccupations environnementales sont également des facteurs prépondérants pour les ménages.



Des dispositifs à pérenniser, et un accès à simplifier

Le principal dispositif d'aides, MaPrimeRénov', est désormais accessible sous forme de prime versée et non plus de crédit d'impôt. L'instruction des dossiers est intégralement dématérialisée. Pour autant, **la complexité est toujours mise en avant par les ménages**, avec des difficultés dans le traitement de certains dossiers (dossiers bloqués, délais de versement allongés...). La généralisation d'un guichet unique, au plus près des ménages, avec les Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov' permet d'accompagner les ménages dans la compréhension des dispositifs d'aide et de leur mobilisation.

Du côté des professionnels⁽¹⁾, les entreprises et artisans, premiers prescripteurs, considèrent comme indispensable les dispositifs d'aides pour permettre aux ménages d'engager les travaux. Ils mettent en exergue la complexité et l'instabilité des dispositifs qui engendrent des problèmes administratifs, techniques et de contrôles.

⁽¹⁾ Source : Rapport « Simplification des CEE et Ma Prime Rénov' la parole aux artisans » réalisé dans le cadre du programme OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation)

MaPrimeRénov' de l'Anah : un vocable, trois outils

76 916 ménages bénéficiaires en 2022



Page 30

MaPrimeRénov' permet de financer les **travaux d'isolation**, de **chauffage**, de **ventilation** ou d'**audit énergétique** d'une **maison individuelle** ou d'un **appartement en habitat collectif**. Le montant de la prime varie en fonction des équipements éligibles et du profil des ménages (composition, revenus).



72 038 ménages bénéficiaires



275 M€ de primes > 773 M€ de travaux



17% des dossiers avec 2 gestes ou plus
163 rénovations globales



Page 31

En 2022, MaPrimeRénov' Sérénité remplace Habiter Mieux Sérénité. Le dispositif est réservé aux propriétaires occupants « **modestes** » et « **très modestes** », et conditionné à un **gain énergétique d'au moins 35% après travaux**.



4 366 ménages bénéficiaires



67 M€ de primes > 146 M€ de travaux



53% de gains énergétiques moyens



Page 32

MaPrimeRénov' Copropriété est réservée aux travaux effectués sur les parties communes de copropriétés, et aux travaux sur les parties privatives déclarées d'intérêt collectif. **Les travaux réalisés doivent permettre un gain énergétique d'au moins 35%.**



514 ménages bénéficiaires (11 copropriétés)



3 M€ de primes > 10 M€ de travaux



35% de gains énergétiques minimum

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

MaPrimeRénov' (MPR) : stabilisation du nombre de bénéficiaires

En 2022, MaPrimeRénov' affiche un bilan proche de celui de 2021 : **72 038 ménages (+0,6% par rapport à 2021) ont bénéficié de MaPrimeRénov'.** Le nombre de gestes de travaux réalisés (96 385) est en hausse (+9,1%), en rapport avec la progression de la part des dossiers incluant au moins 2 gestes.

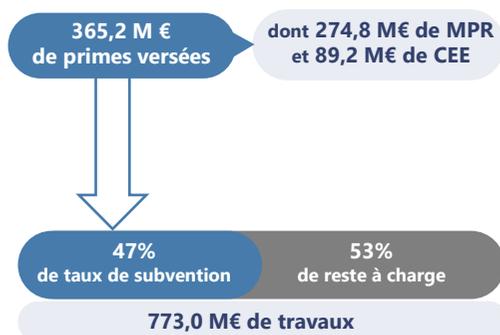
98,5% des dossiers concernent des maisons individuelles et sont conclus quasi exclusivement par des propriétaires occupants.

274,8 M€ de primes ont été versées en 2022. L'enveloppe progresse ainsi de 28,5% par rapport à 2021, en lien notamment avec la bonification de 1 000 € pour certains équipements fonctionnant aux énergies renouvelables. Les travaux générés s'élèvent à 773 M€, pour un montant moyen par dossier de 10 730€.

Le reste à charge pour les ménages est en moyenne de 53%.

Les ménages « modestes » et « très modestes » rassemblent plus de 2/3 des dossiers engagés.

MaPrimeRénov' : primes versées en 2022 en Nouvelle-Aquitaine



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

MaPrimeRénov' : dossiers engagés en 2022 par département

	Nombre de dossiers MPR engagés	Part des résidences principales ayant obtenu une aide MPR
Creuse	2 426	4,2%
Lot-et-Garonne	5 839	3,8%
Deux-Sèvres	6 222	3,7%
Dordogne	6 639	3,4%
Charente	5 570	3,4%
Corrèze	3 801	3,3%
Haute-Vienne	5 327	2,9%
Vienne	5 846	2,8%
Landes	5 209	2,7%
Charente-Maritime	7 734	2,5%
Pyrénées-Atlantiques	5 772	1,8%
Gironde	11 653	1,5%
Nouvelle-Aquitaine	72 038	2,6%

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

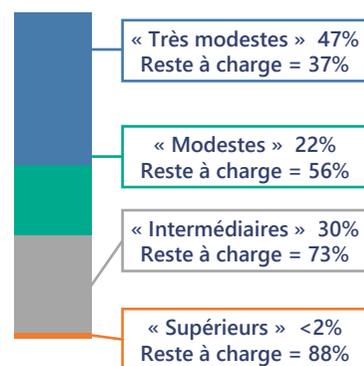
Bénéficiaires MaPrimeRénov'

■ Nombre de ménages bénéficiaires
■ Nombre de gestes réalisés



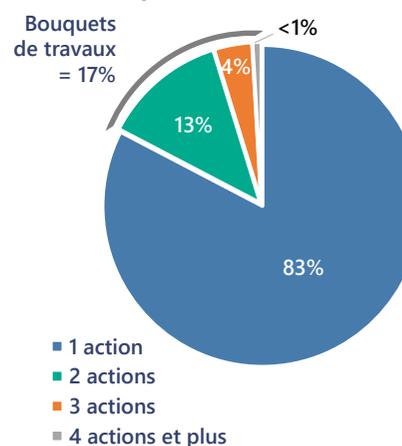
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

Bénéficiaires MaPrimeRénov' et reste à charge par tranche de revenus en 2022



Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

MaPrimeRénov' : bouquets de travaux 2022



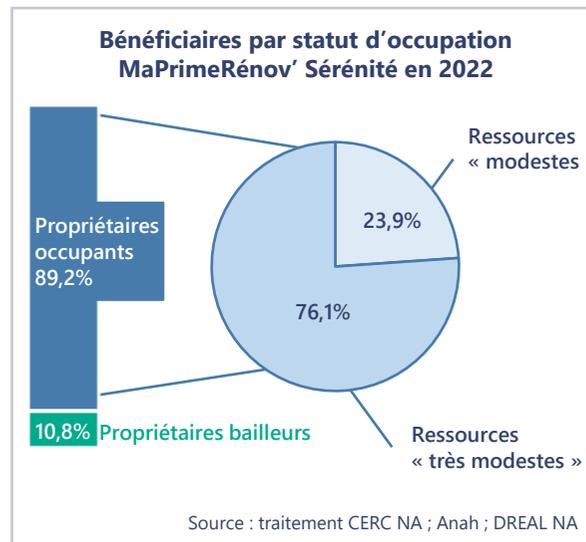
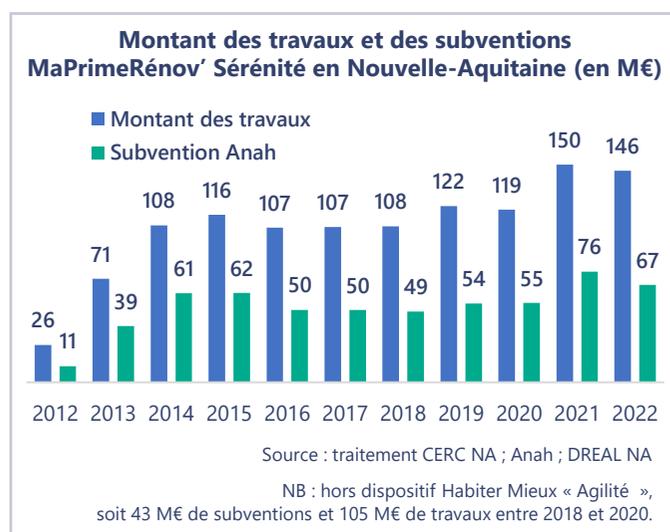
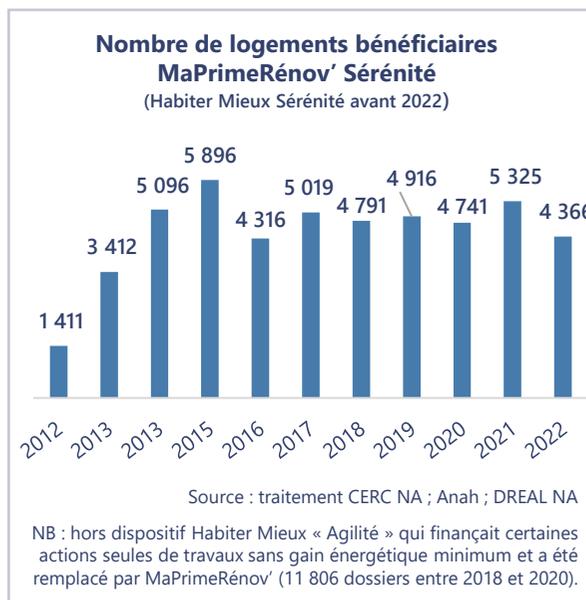
Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA

MaPrimeRénov' Sérénité : une sollicitation en repli

En 2022, **4 366 ménages ont bénéficié du dispositif MaPrimeRénov' Sérénité**. Les bénéficiaires sont principalement des propriétaires occupants (89%), dont les ¾ disposent de ressources « très modestes ».

Les travaux réalisés s'établissent à 146 M€ pour un montant moyen de 33 396 € par logement (28 180 € en 2021). La hausse des coûts de construction explique cette progression, mais aussi le développement de rénovations plus performantes. En effet, le gain énergétique moyen après travaux est de 53% en 2022 (49% en 2021).

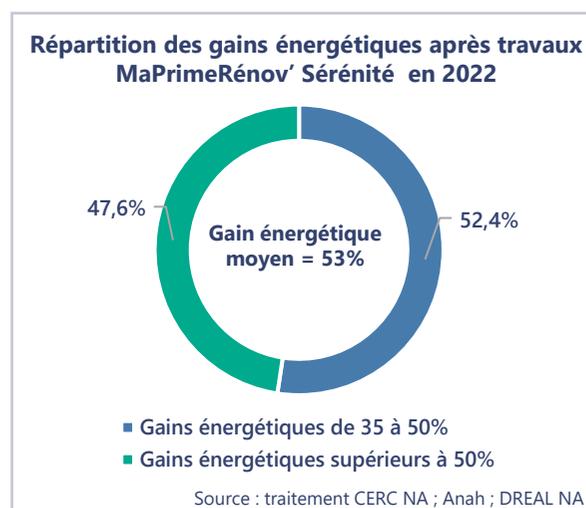
Les aides attribuées (67 M€) représentent un montant moyen de 15 366 € par dossier. Le reste à charge pour les ménages est de 54%. Dans certains cas, il peut être plus faible grâce aux aides complémentaires obtenues dans le cadre des programmes animés (OPAH et PIG). **82% des dossiers MPR Sérénité se situent sur des territoires animés, l'implication des collectivités est ainsi particulièrement motrice.**



Nombre de bénéficiaires MaPrimeRénov' Sérénité

	Nombre de bénéficiaires en 2022	Évolution 2022-2021
Charente	371	+13,1%
Charente-Maritime	467	-19,5%
Corrèze	281	-4,4%
Creuse	107	-30,1%
Dordogne	702	-22,4%
Gironde	582	-10,6%
Landes	191	-32,3%
Lot-et-Garonne	299	-32,8%
Pyrénées-Atlantiques	614	-22,2%
Deux-Sèvres	357	-9,8%
Vienne	301	-23,4%
Haute-Vienne	94	-13,8%
Nouvelle-Aquitaine	4 366	-18,0%

Source : traitement CERC NA ; Anah ; DREAL NA



04 QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

MaPrimeRénov' Copropriété, des dossiers complexes pour un potentiel de travaux important

En 2022, MaPrimeRénov' Copropriété a permis le financement de la rénovation énergétique de 514 logements en Nouvelle-Aquitaine (11 copropriétés), soit un bilan en forte hausse (+63,7% par rapport à 2021).

Les opérations sont principalement situées en Gironde (9 opérations), une opération a été réalisée en Haute-Vienne et une autre en Charente-Maritime. **Parmi ces 514 rénovations énergétiques, 114 logements ont atteint le niveau BBC et 69 ont quitté le statut de « passoire énergétique ».**



Par ailleurs, l'Anah accompagne également les copropriétés les plus en difficulté pour des chantiers d'amélioration de l'habitat (pour des travaux qui ne concernent pas uniquement de la rénovation énergétique). **En 2022, cela concerne 12 copropriétés (9 dans les Pyrénées-Atlantiques et 3 en Gironde) pour 90 logements rénovés. Les aides engagées s'élèvent à 4 M€ et les travaux à 5,5 M€.**

CARTTE : près de 500 dossiers d'avances d'aides par an en moyenne

La Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE), porté par le réseau PROCIVIS régional⁽¹⁾, propose une avance gratuite des aides publiques de l'Anah et des collectivités pour les propriétaires occupants éligibles, principalement des ménages aux revenus modestes.

La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat.

Le nombre de nouveaux dossiers se stabilise à un niveau proche des 500 avances de fonds. Depuis 2016, la CARTTE a financé 2 478 dossiers, soit 14,8 M€ d'avances. En moyenne, l'avance accordée est de 5 977 €, pour des montants de travaux de 26 874 €.

Des prêts complémentaires sans intérêts pour financer le reste à charge des travaux de rénovation énergétique sont également proposés par PROCIVIS.

Une plateforme de dématérialisation des demandes a été mise en place en 2021. Elle permet aux opérateurs habitat de déposer plusieurs demandes de financement (avances et prêts pour financer le reste à charge) pour un même dossier.

Nombre de dossiers CARTTE en Nouvelle-Aquitaine



Source : PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine

Nombre de dossiers CARTTE par département 2016-2022 en cumul



Source : PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine

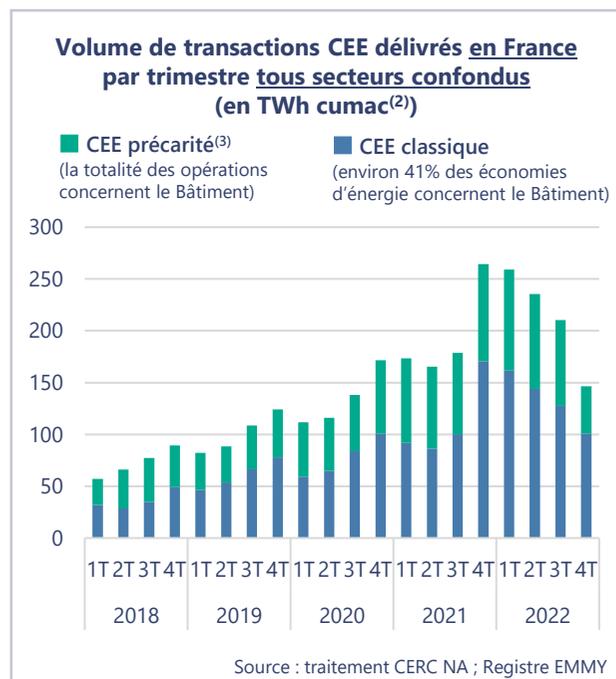
⁽¹⁾ La CARTTE est dotée d'un fonds de 3,8 M€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci provient des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (PROCIVIS Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine Sud et Poitou-Charentes), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Dordogne.

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

un levier majeur du soutien à la rénovation énergétique

Au niveau national, les CEE ont concerné 1,8 millions de logements en 2020 : « **81% des économies d'énergie conventionnelles associées à la rénovation aidée ont été obtenues dans le cadre de travaux aidés par les CEE** ». (Source : Observatoire national de la rénovation énergétique⁽¹⁾)

Concernant la dynamique du dispositif, **les volumes de transactions indiquent une forte mobilisation des CEE en 2022**, notamment grâce aux opérations « coup de pouce », et en lien avec le démarrage d'une nouvelle période d'obligations. La dynamique positive est moins marquée sur la deuxième partie de l'année.



⁽¹⁾ Calculs du Ministère de la Transition Écologique - SDES (Service des Données et Études Statistiques) d'après les données de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), de l'Anah et de la DGEC (Direction Générale de l'Énergie et du Climat).

⁽²⁾ Cumac (cumulé et actualisé) prend en compte les économies d'énergie sur la durée de vie de l'action concernée (produit, équipement...), par exemple, 30 ans pour l'isolation d'une maison.

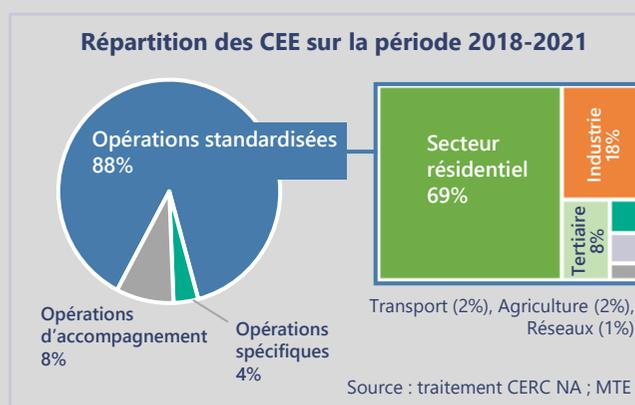
⁽³⁾ À partir de 2016, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a créé une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (en fonction du revenu des ménages).

Certificats d'Économie d'Énergie : les principes généraux

L'État impose aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants (les obligés) de faire réaliser un certain volume d'économie d'énergie aux consommateurs (ménages, collectivités, entreprises...). Celui-ci est revu tous les 3 ans. **Pour 2022-2025, ce volume est orienté à la hausse, mais celle-ci est la moins importante observée depuis le début du dispositif.**

Les types de travaux pouvant donner lieu à des CEE sont définis par des fiches d'opérations standardisées (88% des CEE sur la période 2018-2021 au niveau national), classées par secteur d'activité. **Sur cette période, le secteur résidentiel représente 69% du volume de CEE.** Concrètement, les ménages obtiennent une aide : prime en chèque, bons d'achat, réductions, services gratuits... Certains fournisseurs proposent des aides bonifiées pour les ménages aux plus faibles revenus.

D'autres actions peuvent donner lieu à des CEE, ce sont les opérations spécifiques (4% des CEE). Enfin, les obligés ont la possibilité de verser une contribution financière à des programmes d'information, de formation et d'innovation pour la maîtrise de la demande énergétique, la réduction de la précarité énergétique. Ce sont les programmes d'accompagnement (8% des CEE).



04 QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

Les « coups de pouce » dynamisent la mobilisation des CEE

Afin de massifier la rénovation énergétique des bâtiments, l'État a décidé de bonifier certaines aides : ce sont les coups de pouce. **Tous les ménages peuvent en bénéficier, toutefois, la bonification est plus importante pour les ménages aux revenus modestes.**

Le bilan du « coup de pouce chauffage » (2019-2021) met en avant la portée du dispositif : 72 782 changements de chaudière ont été financés en Nouvelle-Aquitaine.

Les remplacements de chaudières concernent principalement l'installation de pompes à chaleur (56%).



- isolation du toit / planchers bas (fin le 30 juin 2022) ;
- remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz (autres qu'à condensation) par un équipement utilisant des EnR (prolongé jusqu'à fin 2025) ;
- remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par un appareil de chauffage au bois ;
- « Coup de boost fioul » : des primes plus élevées sont attribuées, dès lors que l'équipement installé vient en remplacement d'une chaudière fioul (à compter du 29 octobre 2022) ;
- remplacement dans les bâtiments collectifs, d'un conduit d'évacuation des produits de combustion incompatible avec des chaudières individuelles au gaz à condensation ;
- rénovation globale et performante d'un logement sur la base d'un audit énergétique : au moins 55% d'économies d'énergie pour une maison et 35% pour un bâtiment collectif.

CEE délivrés en nombre de travaux pour le « coup de pouce chauffage » entre 2019 et 2021 en Nouvelle-Aquitaine

	Ancien mode de chauffage			Total	dont ménages « modestes »	Montants versés	
	Charbon	Fioul	Gaz				
Nouveau mode de chauffage	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	303	29 615	9 928	39 846	12 213	91,1 M€
	Chaudière gaz THPE	21	2 037	23 542	25 600	5 438	16,7 M€
	Chaudière biomasse	37	3 362	573	3 972	1 081	7,6 M€
	Poêle biomasse		1 793		1 793	136	< 0,5 M€
	Pompe à chaleur hybride	7	546	235	788	198	1,8 M€
	Système solaire combiné	2	52	83	137	2	< 0,5 M€
	Autres ⁽¹⁾		646		646	79	< 0,5 M€
	Total	370	35 612	34 361	72 782	19 147	117,5 M€

⁽¹⁾ émetteur électrique, conduit d'évacuation, raccordement réseau de chaleur

Source : traitement CERC NA ; MTE

CEE : information, formation, innovation... des programmes pour accompagner la rénovation énergétique

45% du budget dédié aux programmes d'accompagnement concerne le secteur du bâtiment. Ainsi, plus de 30 programmes étaient actifs à fin 2021. Il s'agit de programmes d'information, de formation ou d'innovation. Parmi ces programmes :

- **Le programme de Formation FEEBAT** (Formation des professionnels aux économies d'énergie dans le bâtiment) accompagne les professionnels du Bâtiment (formation continue et initiale) ;
> www.feebat.org

- **le programme d'innovation PROFEEL** (Programme de la filière pour l'innovation en faveur des économies d'énergie dans le bâtiment et le logement) est constitué de plusieurs projets portés par l'AQC ou par le CSTB. Il a vocation à stimuler l'innovation pour la rénovation énergétique des bâtiments et mettre à disposition des outils pratiques à destination des professionnels ;
> www.programmeprofeel.fr

- **le programme dédié à l'accompagnement des ménages SARE** (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) ;

- **le programme FACILARÉNO** vise à rendre accessible la rénovation performante (niveau BBC rénovation ou équivalent) des maisons individuelles en une ou deux étapes de travaux ;

- **Le programme OSCAR** (Optimisation et simplification des CEE pour les artisans de la rénovation) vise à simplifier le parcours des artisans dans la mobilisation des aides publiques dans le secteur résidentiel.
> www.programme-oscar-cee.fr ;

Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) : une dynamique favorable

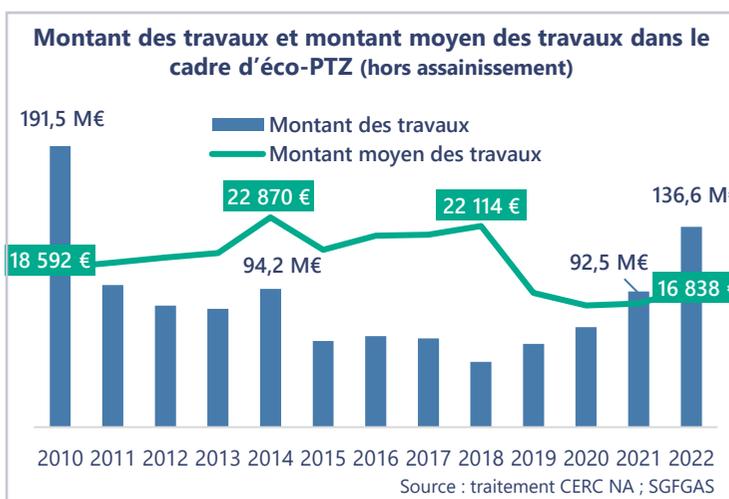
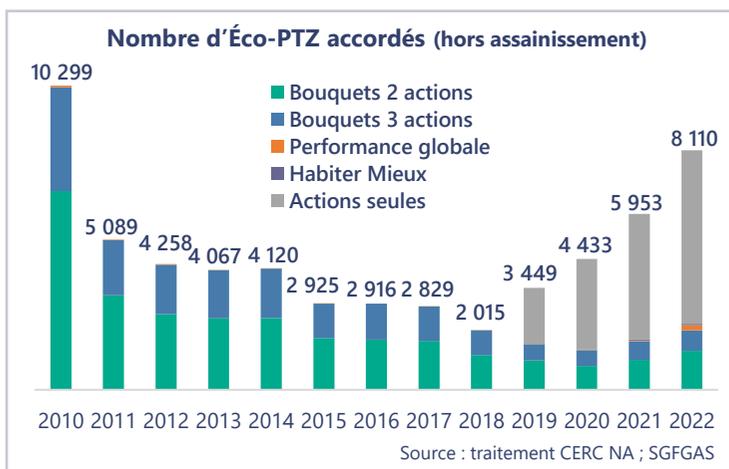
y compris pour les bouquets de travaux et la performance globale

L'éco-PTZ est un prêt à taux zéro qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements.

Très peu sollicité par les ménages depuis plusieurs années, **la mobilisation de l'éco-PTZ est croissante** depuis 2019 en raison de la suppression de la condition de bouquet de travaux. Ainsi, **73% des éco-PTZ souscrits concernent le financement d'une seule action de rénovation énergétique en 2022.**

Malgré la suppression de la condition de bouquet, la tendance observée depuis 2021 est également **une montée en puissance des bouquets de travaux et performance globale.**

En 2022, l'éco-PTZ évolue pour faciliter le financement du reste à charge et simplifier le parcours administratif du prêt lorsqu'il est sollicité conjointement à MaPrimeRénov'.



Nombre d'éco-PTZ accordés par département

	Nombre de bénéficiaires en 2022	Évolution 2022-2021	Dont bouquets 2 ou 3 actions	Évolution 2022-2021	Dont Performance globale	Évolution 2022-2021	Dont actions seules	Évolution 2022-2021
Charente	384	49,4%	90	2,3%	11	n.s	283	68,5%
Charente-Maritime	726	35,4%	156	8,3%	25	317%	540	43,2%
Corrèze	364	57,6%	105	40,0%	11	n.s	244	58,4%
Creuse	242	30,1%	73	28,1%	-	n.s	169	31,0%
Dordogne	410	27,7%	112	8,7%	14	367%	284	32,1%
Gironde	1 059	40,5%	256	32,0%	43	760%	760	37,2%
Landes	509	28,9%	143	12,6%	18	n.s	335	25,9%
Lot-et-Garonne	574	61,7%	185	65,2%	4	n.s	385	59,1%
Pyrénées-Atlantiques	619	29,0%	202	5,2%	17	467%	392	40,0%
Deux-Sèvres	1 316	20,0%	279	8,6%	11	n.s	1 022	22,8%
Vienne	1 049	48,2%	233	51,3%	10	n.s	806	45,5%
Haute-Vienne	858	35,5%	180	22,4%	16	n.s	662	36,5%
Nouvelle-Aquitaine	8 110	36,2%	2 014	22,1%	180	757%	5 882	38,2%

« n.s » signifie qu'aucune ou une seule action était comptabilisée en 2021. L'évolution n'est pas significative.

Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

04 QUEL RECOURS AUX AIDES FINANCIÈRES ?

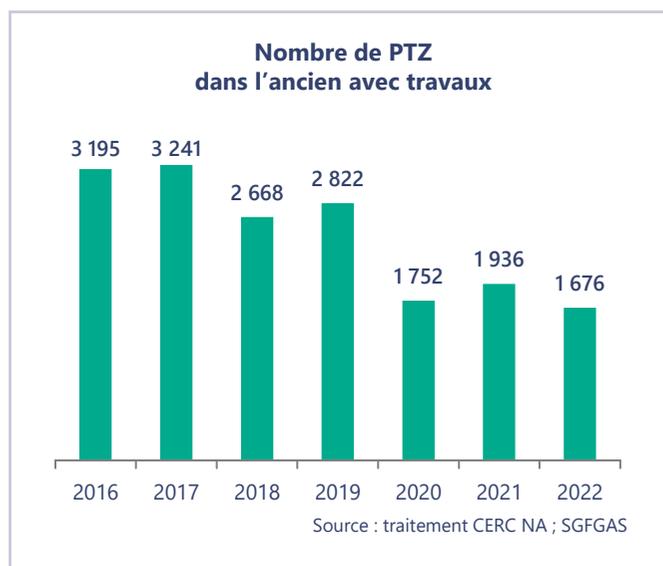
Prêt à taux zéro (PTZ) dans l'ancien avec travaux :

les ménages ont moins mobilisé le dispositif en 2022

Afin d'inciter à la réhabilitation de logements anciens, le PTZ a été élargi depuis 2015 aux opérations d'acquisition dans l'ancien sous quotité de travaux : ceux-ci doivent représenter au minima 25% du coût de l'opération.

1 676 PTZ dans l'ancien ont été distribués en 2022.

La baisse observée depuis 2020 est principalement imputable aux évolutions des critères d'octroi mais aussi à des taux d'intérêt historiquement faibles. Ainsi, pour des travaux d'économies d'énergie, la consommation énergétique du logement (chauffage, eau chaude, refroidissement), doit correspondre au minimum à la classe E, après travaux.



Nombre de PTZ dans l'ancien avec travaux accordés par département

Département	Nombre de bénéficiaires en 2022	Évolution 2022-2021
Charente	170	-7,1%
Charente-Maritime	175	-12,5%
Corrèze	151	-7,9%
Creuse	79	17,9%
Dordogne	151	-17,5%
Gironde	102	-13,6%
Landes	85	-15,8%
Lot-et-Garonne	141	-9,6%
Pyrénées-Atlantiques	85	0,0%
Deux-Sèvres	282	-18,5%
Vienne	143	-27,0%
Haute-Vienne	112	-18,2%
Nouvelle-Aquitaine	1 676	-13,4%

Source : traitement CERC NA ; SGFGAS

Prêt Avance Rénovation (PAR)

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, un dispositif complémentaire des aides existantes est déployé en 2022 pour financer le reste à charge de travaux de rénovation énergétique. Le Prêt Avance Rénovation (ou Prêt Avance Mutation) est un prêt hypothécaire consenti par un établissement de crédit, un établissement financier ou une société de tiers-financement. Il est proposé aux ménages modestes depuis le 1^{er} janvier 2022 pour leur permettre de financer des travaux de rénovation énergétique. Le capital emprunté est remboursé "in fine" lors de la vente du logement ou lors de la succession. Le prêt est garanti par une hypothèque prise sur le bien immobilier, associé à la garantie publique apportée par l'État à hauteur de 75%.

- ▶ **En 2022, année de lancement du dispositif, seulement 36 PAR ont été émis au niveau national.**
- ▶ À noter que seulement 3 banques (Banque Postale, Crédit Mutuel et CIC) proposaient ce produit en 2022.

Appels à projets (AAP) lancés par la Région :

une mobilisation nettement orientée à la hausse

Trois appels à projets, portés par la Région et concernant la rénovation énergétique des logements étaient en cours en 2022. L'un de ces AAP vise la rénovation énergétique globale et performante des copropriétés et les deux autres concernent la rénovation des logements sociaux.

Lancés fin 2018, ces AAP enregistrent une demande accrue en 2022, particulièrement pour les copropriétés.

Au global, depuis le lancement des appels à projets en 2018, la Région a soutenu 69 opérations, soit 1 239 logements.
 > 2022 : 38 opérations (807 logements)

3,4 M€ d'aides pour 13,4 M€ de travaux entre 2018 et 2022
 > 2022 : 1,5 M€ d'aides Région pour 6,2 M€ de travaux

> Soutien à la rénovation énergétique globale et performante des copropriétés

L'aide s'applique à l'audit énergétique et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour l'aide aux travaux de rénovation énergétique, seules les copropriétés inférieures à 50 lots sont éligibles (jusqu'à 6 000 € par logement avec bonifications possibles).

- ▶ 25 opérations (1 012 logements) entre 2018 et 2022
- ▶ dont 18 opérations (727 logements) en 2022
- ▶ 6,7 M€ de travaux (dont 2,7 M€ en 2022)
- ▶ 1,8 M€ d'aides aux travaux et 49 900 € d'aides à l'audit, AMO (dont 0,8 M€ en 2022)

> Soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux communaux⁽¹⁾

L'aide vise l'audit thermique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 9 000 € par logement en fonction de la performance énergétique après travaux).

- ▶ 42 opérations (195 logements) entre 2018 et 2022
- ▶ dont 20 opérations (80 logements) en 2022
- ▶ 6,2 M€ de travaux (dont 3,5 M€ en 2022)
- ▶ 1,3 M€ d'aides aux travaux (dont 0,7 M€ en 2022)

> Soutien à la rénovation énergétique d'opérations de petits collectifs de logements sociaux⁽¹⁾

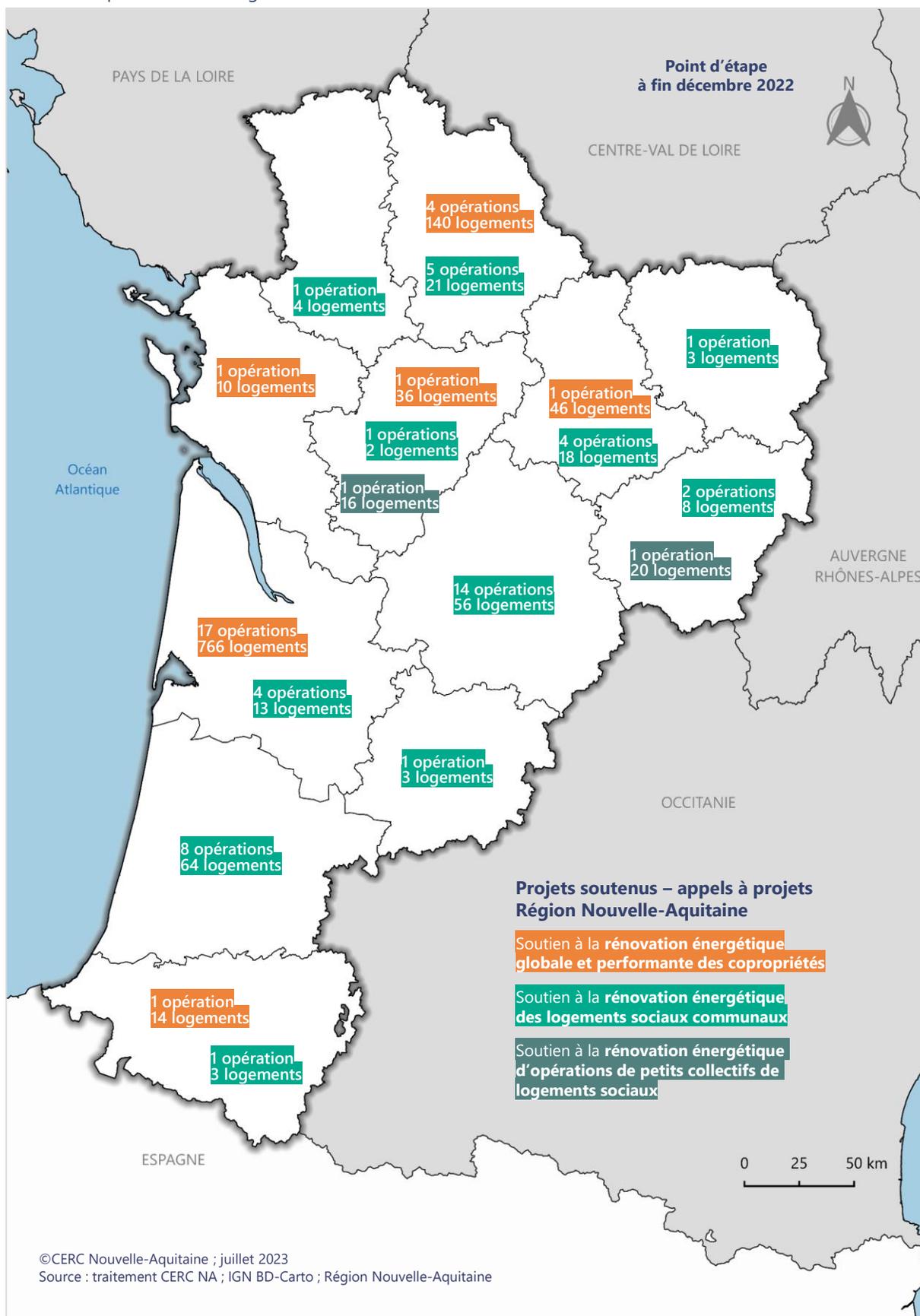
L'aide concerne les travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 6 000 € par logement avec bonifications possibles). L'AAP est mobilisable pour des opérations concernant un minimum de 2 logements et un maximum de 20 logements. Seulement deux opérations (32 logements) ont bénéficié de cet AAP (en 2020).

Source : traitement CERC NA ; Région Nouvelle-Aquitaine

⁽¹⁾ L'ensemble du territoire est éligible, hors EPCI de plus de 150 000 habitants. Les quartiers politique de la ville (hors financement ANRU) sont éligibles dans tous les cas.

Projets retenus – appels à projets Région Nouvelle-Aquitaine

Nombre d'opérations et de logements



05

QUELLE DYNAMIQUE DE RÉNOVATION DU PARC SOCIAL ?

Un logement sur dix est un logement social en Nouvelle-Aquitaine. L'enjeu de la performance énergétique du parc social est majeur dans l'optique de l'atteinte des objectifs régionaux en matière de transition écologique. Au-delà des enjeux liés au climat, elle contribue à améliorer le parc locatif social en offrant des logements peu énergivores, confortables et aux charges maîtrisées dans le temps. Elle répond, aussi, aux objectifs régionaux de lutte contre la précarité énergétique pour les locataires.

L'effort de rénovation se poursuit pour les logements sociaux :

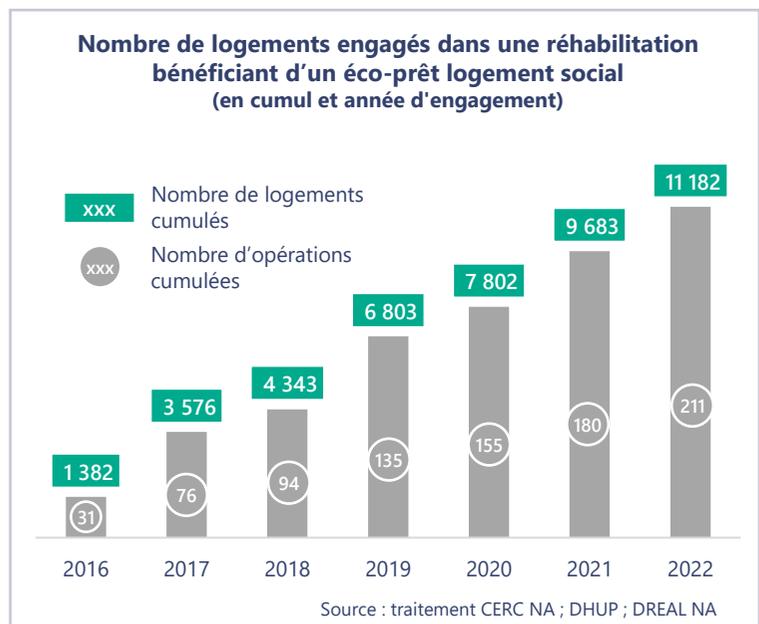
1 600 réhabilitations performantes réalisées par an en moyenne

via l'éco-prêt logement social (éco-PLS)

Les bailleurs sociaux peuvent souscrire un éco-PLS pour financer des opérations de rénovation énergétique des logements les plus énergivores (DPE classés D à G). Cette offre de prêt est proposée par la Banque des Territoires, sous conditions, notamment celle d'atteindre 40% minimum de gains énergétiques. Sur la période de 2016 à 2022, les bailleurs sociaux ont engagé des travaux de réhabilitation pour **11 182 logements en mobilisant un éco-PLS, soit une moyenne de 1 600 logements par an**. Les travaux peuvent s'étaler sur plusieurs exercices et ne comportent pas uniquement un volet strictement énergétique.

Le chiffre de 1 600 réhabilitations doit être considéré a minima. En effet, des opérations de réhabilitation énergétique peuvent être menées sans mobiliser un éco-PLS. D'autres modes de financements sont disponibles : CEE, prêt à la réhabilitation PAM, FEDER, dégrèvement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ou 3^{ème} ligne de quittance.

Près des 3/4 des logements affichent une étiquette énergétique A ou B après travaux.



L'enveloppe destinée à l'éco-PLS va être renforcée, elle atteindra 6 milliards d'€ sur la période 2023-2027, soit une hausse de 50% par rapport à la précédente enveloppe.

Étiquettes énergétiques avant / après travaux des réhabilitations bénéficiant d'un éco-PLS (2016-2022)

		Étiquettes énergétiques après travaux						
		A	B	C	D	E	F	G
Étiquettes énergétiques DPE avant travaux	A							
	B							
	C							
	D	3%	56%	6%				
	E	<1%	11%	13%	<1%			
	F		1%	5%	<1%			
	G		<1%	2%	<1%			

Source : traitement CERC NA ; DHUP ; DREAL NA

Programmation 2021-2027 du FEDER, une cible de 7 500 logements sociaux rénovés

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2021-2027 consacre l'un de ses axes à l'accélération de la transition énergétique et écologique, en favorisant notamment les mesures d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'autorité de gestion, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) programmatif afin de sélectionner l'ensemble des projets qui pourront être déposés sur la durée du programme FEDER.

Ainsi, 25 M€ sont fléchés vers ces rénovations énergétiques avec pour objectif la rénovation de 7 500 logements sociaux.

L'objectif principal de cet AMI est d'identifier les projets les plus pertinents en matière d'efficacité énergétique pour les logements sociaux. Divers critères d'éligibilité ont été établis : **en plus de la performance énergétique visée, la priorité est donnée à la résorption des passoires thermiques, à l'adaptation au changement climatique (confort d'été) et à l'approche bas carbone.**



Objectifs FEDER 2021-2027

- ▶ 7 500 logements sociaux
- ▶ 25 M€ d'enveloppe

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

Mobilisation FEDER pour la rénovation énergétique des logements sociaux 2014-2020

Le FEDER établi pour la période 2014-2020 sera clôturé au 31/12/2023.

Au titre de la rénovation énergétique des logements sociaux, le FEDER aura participé au **financement de 9 721 logements (94 opérations) représentant 23,4 M€ de subvention**. Les montants affichés concernent les réhabilitations dans leur ensemble et pas seulement des travaux de rénovation énergétique.

	Nombre d'opérations	Nombre de logements	Montant Subvention FEDER	Montant des travaux
Aquitaine	55	6 884	16,2 M€	116,2 M€
Limousin	18	1 200	3,7 M€	11,5 M€
Poitou-Charentes	21	1 637	3,5 M€	70,7 M€
Nouvelle-Aquitaine	94	9 721	23,4 M€	198,4 M€

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

Des opérations de rénovation thermique soutenues

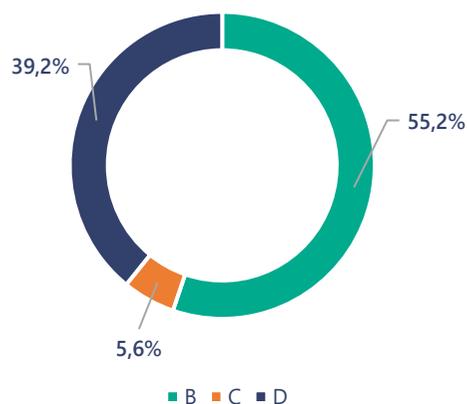
dans le cadre du Plan France relance

Dans le cadre du volet logement du Plan France relance, 286 logements sociaux (15 opérations) ont bénéficié du soutien financier de l'État en Nouvelle-Aquitaine en 2022. Plus de 55% de ces logements disposent désormais d'une étiquette énergétique B.

Les opérations éligibles concernaient des opérations de restructuration importantes de logements sociaux couplées à une rénovation thermique (ou des rénovations thermiques seules), pour des logements de classe énergétique F et G.

Le montant des aides engagées au titre du Plan France relance est proche de 2,8 M€ ; les travaux effectués s'élèvent à plus de 16,9 M€.

Étiquettes énergétiques après travaux pour les opérations de rénovation thermique et réhabilitation lourde de logements locatifs sociaux en 2022 en Nouvelle-Aquitaine
Logements classés F ou G avant travaux



Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

Opérations de rénovation thermique et réhabilitation lourde de logements locatifs sociaux en 2022 en Nouvelle-Aquitaine
Logements classés F ou G avant travaux



	Nombre d'opérations	Nombre de logements	Montant aides financières	Montant des travaux
Creuse	4	98	1,0 M€	5,8 M€
Gironde	3	28	0,3 M€	2,7 M€
Pyrénées-Atlantiques	2	54	0,5 M€	2,6 M€
Corrèze	2	49	0,4 M€	1,7 M€
Charente-Maritime	1	20	0,2 M€	1,7 M€
Haute-Vienne	1	30	0,3 M€	1,5 M€
Landes	2	7	0,1M€	1,0 M€
Nouvelle-Aquitaine	15	286	2,8 M€	16,9 M€

Source : traitement CERC NA ; DREAL NA

NB : les rénovations dites lourdes embarquent des travaux touchant l'enveloppe, la typologie des logements, l'amélioration de l'accessibilité, couplés à une rénovation thermique globale.

Abréviations utilisées :

AAP : Appel à projets
ADEME : Agence de la Transition Écologique
Anah : Agence nationale de l'habitat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
AQC : Agence Qualité Construction
AREC : Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARTTE : Caisse d'Avance pour la Rénovation Thermique et la Transition Énergétique
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DGEC : Direction générale de l'énergie et du climat
DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Éco-PLS : Éco Prêt Logement Social
Éco-PTZ : Éco Prêt à Taux Zéro
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FDMC : Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment
FFB : Fédération Française du Bâtiment
GES : Gaz à Effet de Serre
GWh : GigaWatt-heure
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MAR : Mon Accompagnateur Renov'
MPR : MaPrimeRénov'
MTE : Ministère de la Transition Écologique
ONRE : Observatoire National de la Rénovation Énergétique
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPAH CB : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Centre Bourg
OPAH CD : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Copropriétés Dégradées
OPAH RR Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale
OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
OPQIBI : Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie
OSCAR : Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation
PAM : Prêt à l'Amélioration
PIG : Programme d'Intérêt Général
PREE : Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique
PTZ : Prêt à Taux Zéro
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RP : Résidences Principales
RAR : Référent Aides à la Rénovation
SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique
SDES : Service de la Donnée et des Études Statistiques
SGFGAS : Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
THPE : Très Haute Performance Énergétique
Trémi : enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles
TWh : TeraWatt-heure

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine rassemble les acteurs publics et privés de l'acte de construire au niveau régional. Elle assure des missions d'observation, d'information et de concertation en développant des outils d'aide à la décision sur différentes thématiques : connaissance des marchés, investissement local, transition écologique et économie circulaire, infrastructures et emploi-formation.

LES MEMBRES



BUREAU DE BORDEAUX : Maison du BTP, 1 bis avenue de Chavailles 33520 Bruges / Tél : 05 47 47 62 43

BUREAU DE LIMOGES : Maison du BTP, 2 allée Duke Ellington 87067 Limoges / Tél : 05 55 11 21 50

EMAIL : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr
 SITE : www.cerc-na.fr ; www.cerc-actu.com

[in](https://www.linkedin.com/company/cerc-na) @CERC Nouvelle-Aquitaine